



**Publication spéciale célébrant le dixième
anniversaire du Forum parlementaire sur
les armes légères et de petit calibre
(2002 – 2012)**

**Forum parlementaire sur
les armes légères et de petit calibre**



Le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre (Parliamentary Forum on Small Arms and Light Weapons) aide les parlementaires dans le cadre de leur travail lié aux armes légères, contribue à faire progresser l'ordre du jour concernant les armes légères et offre un espace de rencontre permettant aux parlementaires et aux membres de la société civile d'unir leurs forces.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le :

Parliamentary Forum on Small Arms and Light Weapons
PO Box 612
10132 Stockholm
Suède
(Visite : Kungsholmsgatan 8)

Tel / Fax +46 8 653 2543
Site Internet : www.parliamentaryforum.org
Adresse e-mail : info@parlforum.org

Publication spéciale célébrant le dixième anniversaire du Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre – Année 2012

Le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre (Parliamentary Forum on Small Arms and Light Weapons) a préparé cette publication. Les photographies ont été gracieusement fournies par Amnesty International, Brightwarren, Cryptome, MFA France, Militaryphotos Net, Mines Advisory Group, Tenley Times et les Nations Unies. Nous avons aussi fait des efforts pour identifier la provenance d'autres photographies, et une accréditation sera fournie en bonne et due forme dans le contexte d'éditions futures si cette provenance est identifiée ou portée à l'attention de l'éditeur.

© SALW Parliamentary Forum 2012 – Tous droits réservés

Numéro ISBN : 978-91-87409-01-1

Les points de vue exprimés dans ce rapport sont ceux du SALW Parliamentary Forum (Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre) et ne reflètent pas nécessairement ceux de ses donateurs. Les désignations utilisées et la présentation des matériels contenus dans cette publication n'impliquent pas l'expression du SALW Parliamentary Forum concernant 1) le statut juridique de tout pays, territoire ou de toute région, de ses autorités ou groupes armés ; ou 2) concernant la délimitation de ses frontières ou limites.

Table des matières

Table des matières.....	ii
Acronymes	iii
Auteurs ayant contribué à cette publication	v
Chapitre 1 – Notre histoire, notre développement et nos perspectives	1
Chapitre 2 – Pertinence du Forum et du travail parlementaire	3
Chapitre 3 – Élaboration des politiques et développement des capacités	5
3.1 La loi « cadre » et les autres outils parlementaires	6
3.2 Dialogue avec le Congrès des États-Unis	9
3.3 Genre et armes légères	11
3.4 Stocks de munitions.....	15
3.5 Privatisation de la sécurité.....	18
Chapitre 4 – Perspectives régionales concernant les armes légères et la sécurité	21
4.1 Amérique latine et Caraïbes	22
4.2 Europe du Sud-Est	24
4.3 Afrique.....	27
4.4 Région Moyen-Orient et Afrique du Nord	31
Chapitre 5 – L'action des parlementaires dans le contexte des processus internationaux	33
Chapitre 6 – Perspectives	37

Acronymes

ALUDEC	Asociación de Lucha para el Desarme Civil
ASDI	Agencia Sueca de Cooperación Internacional para el Desarrollo
ATO	Agent technique spécialiste des munitions
ATT	Traité sur le commerce des armes
BiH	Bosnie et Herzégovine
BMS	Assemblée biannuelle des États (UN PoA)
CASA	Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères (NU)
CASAC	Projet centraméricain pour le contrôle des armes légères
CCM	Convention sur les armes à sous-munitions
CIA	Central Intelligence Agency (USA)
CLAVE	Coalition latino-américaine pour la prévention de la violence armée
CMC	Coalition internationale contre les sous-munitions
CSIS	Centre for Strategic and International Studies
DAC	CAD Comité d'aide au développement (OCDE)
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réintégration
DRC	RDC République démocratique du Congo
ECOSAP	Programme de contrôle des armes légères CEDEAO-ECOWAS
ECOWAS	CEDEAO Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
EOE	Explosive Ordnance Engineering
EUROLAT	Assemblée Parlementaire Euro-Latino-Américaine
GGE	Groupe intergouvernemental d'experts (NU)
IANSA	Réseau international d'action sur les armes légères
IASC	Comité permanent interorganisations (NU)
ICA	International Conflict Analysis
ICC	CPI Cour pénale internationale
IDDRS	Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration
IDP	Personne(s) déplacées dans son/leur propre pays
ILO	OIT Organisation internationale du travail
ILSED	Instituto Latinoamericano de Seguridad y Democracia
IMAS	Normes internationales de la lutte antimines
INECIP	Instituto de Estudios Comparados en Ciencias Penales y Sociales
IPU	UIP Union interparlementaire
ISACS	Normes internationales pour le contrôle des armes légères
MAEC	Ministerio de Asuntos Exteriores y Cooperación de España
MENA	MOAB Moyen-Orient et Afrique du Nord
MFA	Ministère des affaires étrangères
NGO	ONG Organisation non-gouvernementale
NRA	National Rifle Association (USA)
OECD	OCDE Organisation de coopération et de développement économiques
PARLATINO	Parlement d'Amérique latine
PF	Forum parlementaire
PoA	Programme d'action armes légères (SALW)
PGA	Parliamentarians for Global Action
PNND	Parliamentarians for Nuclear Non-proliferation and Disarmament
RAIAL	<i>Red de Acción Internacional</i> contra las Armas Ligeras (IANSA)
SALW	Armes légères et de petit calibre
SCR	Résolution du Conseil de sécurité (NU)
SEESAC	South Eastern and Eastern Europe SALW Control Clearinghouse

SIDA	Agence suédoise de développement international
SIPA	School of International and Public Affairs (Columbia University)
SSR	Réforme du système de sécurité
SSU	Swedish Social Democratic Youth League
SweFOR	Swedish Fellowship of Reconciliation
UEMS	Explosions accidentelles dans des sites de munitions
UN	Nations Unies
UNHCHR	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNREC	Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique
UNSC	Conseil de sécurité des Nations Unies
UNSG	Secrétaire Général des Nations Unies
WAANSA	RASALAO Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'ouest

Auteurs ayant contribué à cette publication

Sénateur Roy Barreras (Colombie)

Le sénateur Roy Barreras a fait des études de médecine, de chirurgie, de philosophie et de lettres, d'administration et de sociologie au niveau postdoctoral. En 2010, il a reçu le soutien de plus de 38 000 citoyens pour devenir sénateur de la République de Colombie, représentant le parti U dont il est aujourd'hui le co-directeur. La même année, il a été élu membre du Conseil d'administration du Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre (Parliamentary Forum on Small Arms and Light Weapons), représentant la Colombie. Il est devenu président de la Commission pour la Paix du parlement colombien et il a, à cette fonction, dirigé le cadre judiciaire pour la paix déjà approuvé, qui ouvre la voie d'une réconciliation nationale, ce qui constitue la motivation principale de M. Barreras. Le travail législatif exceptionnel qu'il a accompli, avec des initiatives en faveur des colombiens, visant à assurer la sécurité et la paix pour tous les citoyens, comme le Cadre pour la Paix, la loi sur les victimes et la restitution des terres, la loi 1424 qui a résolu le problème des combattants démobilisés et de la paix et de la justice, lui a valu d'être élu nouveau président du parlement colombien. Le fait qu'il ait adopté un style de direction élargi, au niveau national, mais aussi interparlements, et son engagement vis à vis du renforcement des débats aux niveaux régional et mondial ont eu un impact large sur les problèmes de la sécurité publique et de la défense nationale. Parmi ces questions cruciales, l'une des plus importantes est la discussion engagée sur les armes légères et de petit calibre et les graves implications de ne pas promulguer des lois, et de ne pas appliquer ou administrer la justice en vue de leur éradication.

Sénatrice Sonia Escudero (Argentine)

Sonia Escudero est ex-présidente (2008 - 2010) et membre du Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre (Parliamentary Forum on Small Arms and Light Weapons) depuis 2007. Elle est née à Salta en 1953 et a obtenu son diplôme d'avocate à l'université catholique de Salta, où elle occupait une fonction de Professeur adjointe de droit civil spécialiste des pratiques professionnelles des avocats. Mme Escudero a exercé la profession d'avocate privée d'août 1977 à 1996, date à laquelle elle a été nommée Secrétaire de l'intérieur du cabinet exécutif de la province. Elle s'est activement engagée dans une activité de parti/politique et a par conséquent été élue en 2001 sénatrice nationale de la province de Salta puis réélue en 2007. Dans le domaine législatif, elle est devenue, entre autres, présidente de la Commission de la justice et des affaires criminelles (2010-2011) et présidente de la Commission pour la sécurité et la lutte contre le trafic de drogues (2004-2009) du Sénat argentin. Depuis 2002, la sénatrice Escudero a occupé différentes fonctions dans le contexte de la diplomatie parlementaire, incluant celles de Vice-présidente de l'Assemblée Parlementaire Euro-Latino-Américaine (EUROLAT) nommée par le Parlement de l'Amérique latine et de membre du Comité des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'Homme (depuis 2012), de remplaçante pour le Comité des femmes parlementaires de l'Union interparlementaire (depuis 2012), de Secrétaire général (2006 - 2010) et de Secrétaire des Comités (2002 - 2006) pour le Parlement de l'Amérique latine (2006 - 2010). Au cours des onze dernières années, elle a été nommée parmi les dix législateurs fournissant le travail le plus acharné par le magazine spécialisé « Semanario Parlamentario » en occupant la première place en 2002 et 2007.

Député Muhammadou M5 Jallow (Gambie)

Muhammadou Jallow est membre du parlement de la Gambie depuis 2007 et membre du Forum parlementaire depuis 2010. Il a précédemment occupé des fonctions d'analyste politique, d'agent de renseignement pour le bureau du président et d'observateur militaire dans le cadre de la mission de consolidation de la paix des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Il a été formé aux mesures de lutte contre le terrorisme par la Central Intelligence Agency (CIA) et est familier des normes des missions de consolidation de la paix des Nations Unies. Il est président du « Gambian Select Committee on the Regional Network of Parliamentarians on Small Arms » et membre du « Defence Committee ».

Député Raymond Lueto Katembo (RDC)

Raymond Lueto Katembo est né à Nyanga le 16 mai 1949, fils de Isaac Katembo et de Ruth Tembo. Il a effectué ses études primaires et secondaires à la « Western Kasai Nyanga Mission » où il a obtenu un diplôme d'éducation générale. Il a par la suite étudié à l'université de Kisangani où il a obtenu une licence (BA) en psychologie du travail puis un diplôme de criminologie avec une licence spécialisée avec mention de sciences de l'environnement. Ses fonctions précédentes incluent celles de directeur de la division Casier Judiciaire du Ministère de la Justice de la RDC. Il a été élu député en 2006 et a occupé la fonction de président de la Commission de la défense et de la sécurité de l'Assemblée nationale de la RDC.

Député Benito Lara (El Salvador)

Benito Lara est le président du Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre (Parliamentary Forum on Small Arms and Light Weapons) et membre du Parlement de El Salvador. Au fil des années, il a promu des réformes législatives liées à la loi sur le contrôle des armes à feu avec pour objectif de relever les exigences d'âge pour le port d'armes. Ces dernières ont inclus des interdictions du port d'armes dans les lieux publics, des interruptions temporaires du commerce des armes (incluant les importations), des réglementations relatives au traçage des armes et des munitions et la promotion d'une loi cadre du Parlement d'Amérique latine sur les armes à feu dans les pays d'Amérique centrale.

Sarah Masters (Membre du Conseil d'administration, représentant la société civile)

Sarah Masters est actuellement directrice des programmes internationaux de la Resource Alliance, le réseau mondial pour la collecte de fonds, la mobilisation des ressources et la philanthropie. Entre 2007 et 2012, Sarah a été coordinatrice du Réseau Femmes de l'IANSA, le seul réseau international se concentrant sur les liens entre le genre, les droits des femmes, les armes légères et la violence armée. Elle est actuellement membre du Conseil d'administration du Forum parlementaire, représentant la société civile. Elle est membre du comité du The Maypole Fund, une organisation de femmes à but non lucratif subventionnant des initiatives de femmes dans le monde. Avant l'IANSA, Sarah a passé dix ans à travailler avec le réseau de solidarité féminine internationale Women Living Under Muslim Laws (WLUML), qui fournit des informations et un soutien aux femmes dont les vies sont façonnées, conditionnées ou gouvernées par des lois et coutumes supposées découler de l'Islam. Avec un profil formel lié au genre et aux TIC, Sarah a passé de nombreuses années comme conseillère Formation et Programmes pour le programme d'aide et de réseautage Femmes de l'APC.

Député Drissa Sanago (Burkina Faso)

Drissa Sanago est membre du parlement du Burkina Faso, et membre du Forum parlementaire depuis 2010. Cette même année, il a créé le réseau parlementaire lié aux armes légères et de petit calibre au sein de son parlement national, qui regroupe 33 députés burkinabés. Né en 1976 dans une famille polygame du petit village de N'Dorola au Burkina Faso, il a commencé sa scolarité en 1983. Il était un étudiant exceptionnel mais a décidé de mettre terme à ses études en 1996 pour se consacrer au développement de sa ville. Il a occupé la fonction de comptable et de directeur des finances et de la comptabilité municipale. En 2007, à l'âge de 30 ans, il a été élu membre du parlement du Burkina Faso. Plus jeune député de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, il a occupé la fonction de Premier secrétaire du Comité des affaires étrangères et de la défense durant trois ans. Il est actuellement responsable d'un réseau au sein duquel il occupe la fonction de conseiller spécial du président de l'Assemblée nationale en matière de défense et de sécurité. Il est détenteur d'un master en comptabilité financière, est marié et a trois enfants.

Iva Savic (SEESAC)

Avant de rejoindre l'équipe du SEESAC, Iva Savic a travaillé au Freedom House and Centre for Strategic and International Studies (CSIS), à Washington, mais aussi à la Chambre de commerce américaine en Serbie. Son travail s'est principalement concentré sur la sécurité humaine et le développement de la démocratie en Russie et dans les Balkans. Iva a récemment obtenu un master en politiques de sécurité internationales de la School of International and Public Affairs (SIPA) de l'université de Columbia. Elle est aussi titulaire de licences en relations internationales et études internationales liées à la Russie et à l'Europe de l'Est.

Députée Daisy Tourné (Uruguay)

Daisy Tourné est membre du parlement de l'Uruguay depuis 1995. Mme Tourné est institutrice et psychologue sociale de profession. De 1995 à 2007, Mme Tourné a été députée de Montevideo, avant d'occuper sa fonction de ministre. De 2007 à 2010, Mme Tourné a été ministre de l'Intérieur ; elle fut la première femme à accéder à cette fonction en Uruguay. Mme Tourné est actuellement Vice-présidente de la Chambre des députés de l'Uruguay, membre du Comité sur la Constitution, les codes et le droit commun et membre du groupe bicaméral des femmes de l'Uruguay. Les questions prioritaires traitées par Mme Tourné sont le genre, la sécurité publique, les enfants et l'éducation. Mme Tourné est Secrétaire du Comité et membre du Conseil du Parlement d'Amérique latine (PARLATINO) et membre du Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre (Parliamentary Forum on Small Arms and Light Weapons).

Peter Weiderud (Secrétaire général du Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre)

M. Weiderud est le conseiller principal des membres en matière de législations nationales et soutient le travail du Conseil, supervise le développement des politiques et de la formation et représente le Forum dans le cadre de forums internationaux et au sein de parlements nationaux à travers le monde. M. Weiderud est également conseiller en management et collabore avec des organisations nationales et internationales pour former les dirigeants politiques et responsables gouvernementaux en matière de renforcement des pouvoirs des citoyens, de développement communautaire et de développement des capacités. M. Weiderud a occupé divers fonctions incluant celles de conseiller politique du ministre des affaires étrangères, de directeur pour les affaires internationales du Conseil œcuménique des Églises, de Secrétaire général du Mouvement chrétien pour la paix de la Suède et a une formation de journaliste.

Adrian Wilkinson (Royaume-Uni)

Adrian Wilkinson est largement considéré comme l'un des plus grands spécialistes mondiaux du contrôle des armes légères et du désarmement opérationnel. Il a été directeur du SEESAC durant 5 ans et a précédemment été directeur du département Technologies et Normes du GICHD pendant 3 ans. Adrian a été membre du Groupe intergouvernemental d'experts (GGE) des Nations Unies sur l'élimination des armes légères et de petit calibre et conseiller du Bureau des Nations Unies pour les affaires liées au désarmement et le Groupe intergouvernemental d'experts sur les munitions conventionnelles. Il a mis sa grande expérience opérationnelle au service du développement de politiques par le biais du développement de normes internationales ; (en qualité de directeur des programmes pour le développement et la mise en œuvre finale des Normes internationales pour la lutte antimines (IMAS), et a été l'auteur des Normes internationales de DDR (IDDRS) pour le désarmement et le contrôle des armes légères et de quatre modules des Normes internationales pour le contrôle des armes légères (ISACS). Il a produit de nombreux documents sur le contrôle des

armes légères et le désarmement, y compris en tant qu'auteur conjoint du travail final sur les techniques de livraison clandestine d'armes. Adrian Wilkinson a précédemment servi durant 20 ans au sein de l'armée britannique, et notamment de nombreuses années en tant qu'agent technique senior spécialiste des munitions (ATO), ce qui l'a amené à acquérir une expertise en matière d'élimination opérationnelle et anti-terroriste des bombes en Irlande du Nord, dans le Golfe en 1991, aux Îles Falkland, en Albanie, en Bosnie, en Cisjordanie et à Gaza et en Europe du Nord-Ouest. Il a également établi le Centre de démilitarisation des munitions (Ammunition Demilitarization Facility) du Royaume-Uni. Il est titulaire de maîtrises (Master's Degrees) en analyse des conflits internationaux (ICA) et génie lié à la neutralisation des explosifs (EOE). Il est actuellement l'Administrateur de Explosive Capabilities Limited.

Député Christer Winbäck (Suède)

Christer Winbäck est membre du parlement suédois. Il est membre du Forum parlementaire depuis 2004, membre du Conseil depuis 2007, et participe activement aux activités du Forum durant toute l'année, en tant qu'orateur, médiateur et porte-parole du Forum. En 2012, il a accueilli l'Assemblée générale du Forum au sein du parlement suédois. Au sein de son parlement national, il est membre du Comité des affaires étrangères et s'engage activement en faveur des problèmes de l'Amérique latine ; il est également président des associations des parlementaires pour l'Amérique latine et les armes légères et de petit calibre.

Ivan Zverzhanovski (SEESAC)

Ivan Zverzhanovski a rejoint le SEESAC en mai 2009 après avoir précédemment travaillé en tant que chercheur à l'Institut de droit comparé (Belgrade) et en tant que chargé de cours en études liées à la guerre au King's College de Londres. Il est titulaire d'un doctorat en études liées à la guerre et d'un MA lié à la paix et à la sécurité internationales du King's College de Londres. Il est spécialiste des réformes liées au secteur de la sécurité et des problèmes de la justice transitionnelle et du rôle joué par les médias concernant les conflits.

Chapitre 1 – Notre histoire, notre développement et nos perspectives

Dix ans se sont écoulés depuis la création du Forum. Dix années de travail intense dans l'objectif de créer une société pacifique et sûre en limitant et prévenant la prolifération des armes légères et de petit calibre. Durant toutes ces années, nous nous sommes mobilisés pour alerter et informer les parlementaires et les autres acteurs dans le monde entier concernant ce problème. Nous avons engagé des activités d'éducation, organisé des forums, des conférences, des échanges et effectué des publications dans le cadre desquelles nous soulignons les dommages irréparables causés par l'utilisation inappropriée des armes légères et de petit calibre sur leurs victimes et la manière dont elles font obstacle au développement économique et social, à la paix et à la démocratie dans nos pays.



Député Benito Lara
(El Salvador)

Notre travail a commencé après l'ouragan MITCH qui a frappé l'Amérique centrale, il est en effet apparu de manière évidente que la prolifération des armes légères constituait un obstacle majeur pour la reconstruction des sociétés. En 2002, des parlementaires suédois et espagnols ont donc pris l'initiative de créer un réseau de parlementaires pour soutenir et échanger avec leurs collègues d'Amérique et ce réseau s'est développé au fil des années pour couvrir les autres continents.

Le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre (Parliamentary Forum on Small Arms and Light Weapons) a été officiellement créé au sein du parlement espagnol, en tant qu'organisation des, et pour, les parlementaires, dans l'objectif de contribuer au contrôle de la prolifération des armes légères dans la société et au travail de prévention de la violence causée par ces armes. Plus de 270 parlementaires ont rejoint le Forum au cours des 10 dernières années, ceci souligne donc l'importance du problème dans différentes régions du monde.

Le travail de prévention de la prolifération des armes légères et de petit calibre a pour effet de prévenir et/ou de réduire la violence armée dans la société. Notre hypothèse de base initiale est que les armes légères et de petit calibre ne sont pas la source de la violence armée ou des conflits ; elles multiplient seulement la violence et les conflits. La grande disponibilité incontrôlée des armes dans la société implique que les racines de la violence deviennent plus complexes et plus coûteuses en termes humains et économiques.

Selon nous, il existe d'innombrables possibilités que les législateurs devraient tester et explorer. Ce réseau constitue une plate-forme stimulante dans le cadre de laquelle nous pouvons aussi explorer de nouveaux thèmes et de nouvelles régions comme l'Amérique latine, le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Europe de l'Est. Les armes légères et de petit calibre créent de graves problèmes dans toutes ces régions, les stratégies couvrant leurs effets dépendant de la dynamique locale des facteurs de l'offre et de la demande et de la manière dont elles sont utilisées dans des environnements de conflit et criminels. Le partage de ces expériences et stratégies s'avère extrêmement précieux pour permettre aux parlementaires d'apporter des réponses continues aux problèmes de la violence liée aux armes légères et de petit calibre.

Ces stratégies couvrent le travail en rapport avec les lois pour assurer l'exécution des obligations internationales des traités et conventions, le travail de sensibilisation et d'information, les recherches effectuées pour informer les politiques et le débat public, le contrôle de l'action des gouvernements et l'allocation des budgets. Toutes ces initiatives encouragent le partage des bonnes pratiques et des leçons tirées entre les législateurs des différents pays. Et c'est cette stratégie que le Forum a adoptée.

Il est très important de mentionner la relation généreuse et de longue date que le Forum entretient avec l'organisation pionnière suédoise Swedish Fellowship of Reconciliation (SweFOR). Avant que le Forum ne devienne une organisation indépendante, la SweFOR a, depuis le début, constitué un lieu d'accueil pour les échanges interparlementaires, contribuant par l'apport de sa grande expérience et de sa bonne connaissance du problème et de la région Amérique latine, et servant concrètement la fonction de secrétariat du Forum.

Dans cette publication, qui marque notre 10ème anniversaire, nous sommes fiers de souligner le travail que nous avons accompli au cours de ces 10 années. Dix ans, c'est court, notamment au vu des problèmes

auxquels nous sommes confrontés, mais nous avons beaucoup travaillé et beaucoup appris pour faire avancer les choses. Dans cette publication, nous espérons expliquer comment nous avons transformé la volonté politique en actions parlementaires. Nous avons exploré la relation complexe entre la disponibilité des armes légères et de petit calibre dans la société et différentes questions comme le genre, les enfants, la réforme du secteur de la sécurité (SSR) et les sociétés de sécurité privées, pour n'en mentionner que quelques-unes. En outre, nous nous sommes mobilisés pour soutenir des procédures internationales comme la création et la révision ultérieure du Programme d'action des Nations Unies et du Traité sur le commerce des armes des Nations Unies. Un autre exemple important est le travail accompli dans le cadre du développement de la Loi cadre sur le contrôle des armes à feu et des munitions, qui a été par la suite adoptée par le Parlement d'Amérique latine et constitue une réglementation sans égale qui a été utilisée comme base pour le travail d'autres pays et organisations internationales.

Grâce au soutien financier des ministères suédois et espagnol des affaires étrangères, et précédemment de donateurs comme l'Agence suédoise de développement international (Swedish International Development Cooperation Agency - SIDA), le ministère allemand des affaires étrangères et la Folke Bernadotte Academy (Sweden), notre travail continue. Nous sommes prêts à entamer notre seconde décennie et sommes plus que jamais motivés pour enrôler un plus grand nombre de parlementaires dans encore plus de pays à travers le monde. Nous avons consacré à cette mission notre dernier chapitre intitulé « Perspectives » dans le cadre duquel nous présentons nos idées et nos rêves pour cette organisation unique qu'est le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre.

Nous avons foi en l'approche exhaustive et la contribution importante du Forum et son engagement futur pour lequel nous comptons sur tous nos membres. Tant que ce problème mondial persistera, le Forum sera présent pour apporter sa contribution.

Nous remercions tous nos membres, partenaires et donateurs qui ont permis la réalisation de ce travail ; une organisation unique représentant tous les continents.

Chapitre 2 – Pertinence du Forum et du travail parlementaire

La prévention et la réduction de la violence liée aux armes légères et de petit calibre sont des problèmes très complexes. Que l'utilisateur ou la victime soit le gouvernement, un groupe civil privé ou un gang criminel, qu'il s'agisse d'un commerce légal ou d'un marché illicite, il existe des forces d'offre et de demande devant être prise en compte.

Les pays producteurs d'armes à feu dépendent des revenus générés par cette production, au niveau national et au niveau de leurs exportations, et l'industrie des armes constitue donc un employeur important assurant des emplois pour des millions de personnes.

La demande d'armes, c'est à dire les raisons pour lesquelles des gouvernements ou des civils choisissent de s'armer, est encore plus diverse. La demande est créée dans des régions, des pays et des communautés victimes d'une instabilité politique et/ou d'une inégalité économique et sociale. Le port d'armes est aussi fortement associé à la culture, au pouvoir et à la masculinité, qui peuvent rendre les armes très répandues, y compris dans un environnement pacifique. De nombreux pays montrent aussi une forte volonté à ce que les civils puissent conserver le droit de détenir et de porter des armes, que cette volonté découle d'un niveau de sécurité faible ou d'un héritage historique ou culturel et ce droit est largement défendu par le gouvernement et/ou les citoyens.



Peter Weiderund
(Secrétaire général,
Forum parlementaire)

Toutefois, plus de 526 000 hommes, femmes et enfants meurent chaque année à cause de la violence armée dans des régions affectées ou non par un conflit armé.¹ La violence armée se manifeste sous différentes formes et a un impact sur la société de différentes manières. Mais une caractéristique reste constante : l'utilisation dominante des armes légères et de petit calibre – les vraies armes de destruction massive. Il existe à ce jour approximativement 875 millions d'armes légères et de petit calibre dans le monde, dont 75 % entre les mains de civils.²

C'est dans le cadre de cet environnement complexe que les parties prenantes souhaitant réduire et prévenir le nombre de décès et de blessures causé(e)s par les armes légères et de petit calibre et limiter le nombre réel d'armes se trouvent. Une vaste gamme d'interventions différentes est nécessaire.

Il est possible de réglementer l'acquisition, la possession, les transferts (importation, exportation, transfert, courtage, transit et transbordement), la fabrication, la vente, le marquage et l'enregistrement des armes légères et de petit calibre, et leur utilisation. Au-delà des contrôles, on peut viser la demande d'armes légères et de petit calibre en changeant les perceptions associées à leur possession ou en renforçant le niveau du respect de la loi. On peut agir au niveau national en rendant plus strictes les lois ou l'application du programme de réduction de la violence armée ou lancer des initiatives au niveau régional ou international.

Les parlements ont un rôle crucial à jouer à tous les niveaux. Les législateurs ont pour mission d'introduire de nouvelles lois et de réviser celles qui existent, en s'assurant qu'ils réglementent de manière adéquate les pratiques émergentes. Les parlements jouent aussi un rôle de contrôle important vis-à-vis des gouvernements. En exerçant leur droit d'interpellation, de demande et d'examen des rapports concernant les résultats du gouvernement et, plus important, d'approuver le budget, les députés peuvent avoir une influence positive sur le niveau d'application de la loi. Les parlements interagissent aussi avec le public et transforment les problématiques du moment en politiques. Ce faisant, ils jouent un rôle essentiel de stimulation du débat public et peuvent contribuer à des changements culturels et comportementaux. Concernant les processus internationaux, les parlements ratifient les traités internationaux et peuvent entamer des discussions avec leurs collègues d'autres pays, contribuant grandement à la formation des normes internationales sur les armes légères et de petit calibre.

¹ Déclaration de Genève sur la violence armée et Secrétariat du Développement, « Qu'est-ce que la Déclaration ? », dernier accès le 16 décembre 2011 : <http://www.genevadeclaration.org/the-geneva-declaration/what-is-the-declaration.html>

² Enquête de Small Arms Survey, Weapons and Market, dernier accès au site Internet le 14 décembre 2011 : <http://www.smallarmssurvey.org/weapons-and-markets.html>

Les parlementaires sont particulièrement bien placés pour participer à des actions concernant les armes légères et de petit calibre qui constituent un problème dépassant les clivages politiques, rendant ainsi possible des opportunités de dialogue et d'établissement d'un consensus entre des députés ayant généralement des lignes politiques opposées. Par ailleurs, comme l'a souligné le Réseau international d'action sur les armes légères (International Action Network on Small Arms - IANSA) lors de sa révision en 2005 du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, il existe une marge d'intervention importante pour les parlementaires, face aux progrès limités enregistrés en matière d'adoption de lois et d'application. Cet examen a conclu que, dans une majorité de pays, la loi « *n'est pas encore alignée sur les bonnes pratiques généralement acceptées* », et, concernant l'application, que plus de 100 pays n'ont pas établi des organes de coordination gouvernementaux comme requis par le Programme d'action.

Il reste néanmoins beaucoup de problèmes à régler. En raison de la rotation du pouvoir, les postes politiques pouvant changer après les élections, il est difficile de pouvoir compter sur un engagement à long terme des politiciens. Les parlementaires sont donc souvent considérés comme des investissements à haut risque pour les organisations et donateurs.

Dans une majorité des pays développés, les parlements sont aussi en phase de transition et, très souvent, inefficaces. Subissant le déséquilibre institutionnel de l'exécutif, la fragmentation législative et le manque de ressources techniques et financières, entre autres, les parlements ne respectent pas les principes de responsabilité, de transparence et de réactivité et n'exécutent pas leur mission.

En conséquence de quoi, les programmes de développement internationaux négligent souvent les législatures, ignorant le rôle du parlement concernant le problème des armes légères et de petit calibre.

L'existence de forums parlementaires facilite en outre le dépassement de ces types de dilemmes. Etant une organisation composée de membres, le Forum s'efforce de maintenir ses membres informés et actifs. En dépit des changements possibles de certains de ses membres individuels, la base organisationnelle, la mémoire institutionnelle et les leçons tirées persistent.

L'équipement des parlements pour pouvoir s'acquitter de manière adéquate de leurs rôles – un élément vital pour le processus de consolidation de la démocratie – est l'une des missions principales du Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre.

Cette réalité exige de travailler avec, de renforcer et de soutenir les parlementaires individuels. De nombreux parlementaires de pays en développement sont conscients des problèmes liés aux armes légères et de petit calibre et souhaitent agir contre cette évolution négative. Ils manquent néanmoins d'outils et de mécanismes de soutien adéquats. Le Forum parlementaire a pour mission de développer des activités, y compris de développement des capacités, pour soutenir la mission d'obtention de la sécurité publique démocratique et, dans ces conditions, agit sur demande directe des parlementaires pour des initiatives de développement des capacités et d'échange d'informations. C'est pour cette raison que le Forum parlementaire peut, même avec des ressources limitées, avoir un impact important.

Même dans les démocraties bien établies, les parlementaires individuels qui s'inquiètent de l'impact de leur gouvernement sur la prolifération des armes légères et de petit calibre et de l'incapacité de résoudre ce problème de manière adéquate ont besoin d'un soutien. Le Forum peut les aider en leur offrant un plus grand nombre d'outils techniques et d'avis pour mieux s'acquitter de leurs responsabilités démocratiques.

Le développement des capacités des parlementaires est essentiel pour leur permettre de prendre des positions plus fermes et de progresser concernant tous les types de problèmes liés à la sécurité. Outre le renforcement général des connaissances, la participation des parlementaires à des forums et espaces d'échange d'informations offre aussi un fort potentiel de génération d'effets de synergie créatifs : les leçons et les conclusions peuvent être partagées et transmises à d'autres parlementaires, et contribuer à la génération d'une base de connaissances dépassant la participation individuelle. En ce sens, l'échange d'expériences, de leçons tirées et d'initiatives peut constituer un processus continu d'acquisition de connaissances essentielles, vital pour la responsabilité parlementaire.

Chapitre 3 – Élaboration des politiques et développement des capacités

La mission du Forum repose sur deux piliers : l'influence sur l'élaboration des politiques et le développement des capacités. Si le premier pilier sert la fonction de construction d'une politique commune entre les membres, le second se concentre sur le renforcement des connaissances et la mise en place de ressources pour les membres. Les objectifs de l'influence sur l'élaboration des politiques et du développement des capacités se renforcent mutuellement et doivent tous les deux être pris en compte pour assurer l'identité parlementaire du Forum et maintenir sa valeur ajoutée.

Les déclarations politiques constituent un outil démocratique pour l'élaboration des politiques et permettent aux membres de discuter et de trouver un accord sur les orientations politiques du Forum et, une fois faites, permettent au Président, aux membres individuels et au secrétariat d'agir pour le compte du Forum dans le cadre des directives établies.

Les déclarations proviennent des membres et consolident la fonction de prise de décisions du Forum tout en renforçant sa pertinence politique. Lorsque des membres participent à des débats nationaux et internationaux, ils parlent en leur nom propre mais aussi au nom d'un groupe réunissant de nombreux parlementaires du monde entier qui ont délibéré ensemble et adopté une position commune.

Les déclarations politiques sont le reflet de la sagesse de parlementaires originaires de différents pays et contextes qui se sont regroupés pour réfléchir à des actions pouvant résoudre les problèmes identifiés. Toute nouvelle déclaration politique constitue donc un avis de position pour les autres parlementaires concernant des problèmes et sources d'inquiétudes courant(e)s. Elles constituent aussi un outil pouvant guider les parlementaires pour l'élaboration de leurs propres politiques, inspirer l'introduction de nouvelles lois, la rédaction de leurs interventions, leurs discours ou la recherche d'une coopération concernant des problèmes spécifiques avec des organisations de la société civile.

La méthodologie de base pour les activités du Forum liées à l'influence sur l'élaboration des politiques et au développement des capacités a toujours été un échange entre les parlementaires, et des liens avec les organisations gouvernementales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations internationales.

Concernant le développement des capacités parmi les parlementaires pour un traitement efficace des problèmes liés aux armes légères et de petit calibre, le Forum s'est, depuis sa création, concentré sur l'offre d'un soutien pratique et technique aux parlements et parlementaires. Le soutien apporté couvre la rédaction de textes, de discours ou d'argumentaires pour des présentations dans le cadre des débats au niveau national, d'interpellations, de conférences internationales et d'articles de presse et l'aide d'experts pour le renouvellement et l'amélioration des lois nationales. Ce point est développé de manière détaillée dans ce chapitre.



Le député Manuel de Araujo, du Mozambique, interviewé par les médias durant la conférence interparlementaire organisée en coopération avec l'Assemblée nationale du Panama en 2007.

Chaque année, trois ou quatre conférences interparlementaires régionales de plus grande importance sont organisées et regroupent entre 20 et 40 parlementaires qui discutent des problèmes courants et participent à des ateliers de développement des capacités. Outre les problématiques régionales spécifiques au séminaire, les sujets récurrents ont été la privatisation de la sécurité, le contrôle parlementaire de la gestion des stocks d'armes, le genre et les armes légères et de petit calibre qui sont décrits de manière détaillée ci-après dans ce chapitre. Plusieurs activités nationales sont aussi organisées pour assurer et soutenir l'action parlementaire sur le terrain et les membres du Forum participent au processus international de lutte contre les armes légères et de petit calibre, et notamment à celui des Nations Unies.

Dans ce chapitre de notre publication célébrant notre anniversaire, nous souhaitons souligner les secteurs d'intervention qui se sont avérés les plus intéressants, fructueux et motivants pour le Forum.

3.1 La loi « cadre » et les autres outils parlementaires

Les membres du Forum doivent pouvoir accéder facilement à des informations liées au problème des armes légères et de petit calibre et ont besoin d'outils pratiques utilisés pour leur travail parlementaire lié à ce problème. Au cours des dernières années, le Forum, en collaboration avec d'autres partenaires, a produit une série de guides et de publications et a contribué à l'élaboration des directives sur la réforme des lois.



Sénatrice Sonia Escudero
(Argentine)

Depuis sa création, le Forum s'est concentré de façon prioritaire sur l'offre d'un soutien pratique aux parlements et parlementaires pour le renouvellement et l'amélioration des lois nationales. L'un des résultats majeurs permis par le Forum concerne la **Loi Cadre sur les armes à feu, les munitions et les matériels connexes** (ci-après appelée la Loi Cadre). La sénatrice argentine Sonia Escudero, membre et ex-présidente du Forum a occupé des fonctions de porte-parole et d'experte concernant la Loi Cadre. Dans le chapitre suivant, la sénatrice Sonia Escudero explique le processus d'élaboration de cette loi, son contenu et détaille son utilisation.

La Loi Cadre sur les armes à feu, les munitions et les matériels connexes

À tous les niveaux, la prolifération des armes légères constitue une menace pour le développement humain, la gouvernance et la consolidation de la démocratie. La réduction du nombre d'armes se traduit par une probabilité plus faible d'escalade des conflits et d'introduction de la violence.

Sur cette base, le processus d'élaboration d'une Loi Cadre sur les armes à feu, les munitions et les matériels connexes a commencé en 2006 quand j'occupais le poste de Secrétaire des comités du Parlement d'Amérique latine (PARLATINO).

En avril 2006, la Commission pour la sécurité publique, la prévention et la lutte contre le trafic de drogues, le terrorisme et le crime organisé de l'organisation s'est réunie à Buenos Aires, en Argentine. Lors de cette réunion, il a été décidé de travailler à l'élaboration d'une Loi Cadre sur les armes à feu et les munitions, qui servirait de texte de référence pour l'établissement de normes minimum visant l'harmonisation des lois.

La pertinence stratégique de la proposition d'une réglementation sur les armes légères et de petit calibre en Amérique latine est fondée. Cette région a été dévastée par des conflits violents résultant de la possession d'armes. 5 des 6 pays du monde ayant enregistré les taux d'homicides par arme à feu les plus forts sont situés en Amérique latine et dans la région Caraïbes : en l'occurrence El Salvador, le Guatemala, le Venezuela, la Colombie et la Jamaïque. Le taux d'homicides moyen actuel est de 29 pour 100 000 habitants pour l'Amérique centrale et de 25 pour 100 000 pour l'Amérique du Sud. Un autre fait important est que plus de 70 % de ces homicides sont perpétrés en utilisant des armes, contre 19 % en Europe Centrale et de l'Ouest.

Confrontés à ces statistiques, nous considérons qu'il est essentiel que l'Amérique latine soit dotée d'un type de loi couvrant de manière adéquate ce problème, en permettant d'harmoniser les réglementations, les contrôles et la demande d'accès aux armes, de limiter les flux licites et illicites et d'établir des normes communes pour les transactions internationales.

L'un des domaines pour lequel l'harmonisation des lois est la plus urgente est celui du contrôle des transferts d'armes. Les frontières de la plupart des pays de la région sont très poreuses. Compte tenu de la coexistence de réglementations plus strictes et d'autres plus permissives, les armes acquises dans les pays les plus permissifs passeront, de manière certaine, dans les pays voisins.

Dans ce contexte, le Parlatino a demandé la collaboration et l'aide d'un groupe d'ONG et d'entités spécialistes de l'élaboration de projets pour une Loi Cadre. Le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre (Parliamentary Forum on Small Arms and Light Weapons) a été une partie prenante essentielle de ce processus.

En octobre 2008, après de longues discussions, la Commission pour la sécurité publique, la prévention et la lutte contre le trafic de drogues, le terrorisme et le crime organisé a officiellement approuvé le texte lié à la Loi Cadre. Durant la période d'élaboration, le Parlement d'Amérique latine a reçu un soutien permanent de la part du Forum. Le processus participatif lié au projet a aussi poussé de nombreux législateurs d'Amérique latine à rejoindre le Forum et s'engager pour lutter contre ce problème.

Durant la phase de discussion, plus de cinquante législateurs d'Amérique latine ont rejoint le Forum, portant le total des législateurs d'Amérique latine membres du Forum à presque cent. L'importance de la présence de l'Amérique latine au sein du Forum était évidente. L'un des indicateurs tenait également au fait que deux femmes originaires de la région, la députée Daisy Tourné et moi-même, ont été élues Présidentes de l'organisation.

En décembre 2008, lors de la 24^{ème} Assemblée ordinaire du Parlantino, plus de cent législateurs originaires de 22 pays d'Amérique latine et de la région Caraïbes ont approuvé la Loi Cadre. À cette occasion, le Forum a envoyé un expert légal-technique qui a participé aux débats et levé toutes les ambiguïtés et apporté des réponses aux questions spécifiques des législateurs.

Selon la toute dernière étude, la Loi Cadre a depuis été utilisée pour élaborer des réglementations de contrôle des armes dans les Antilles néerlandaises, en Argentine, en Bolivie, en Colombie, au Guatemala, à Haïti, au Panama et en Uruguay.

Une mention spéciale est justifiée concernant l'élaboration d'une loi sur le contrôle des armes dans mon pays, l'Argentine. Pour commencer, en tant que présidente de la Commission pour la sécurité et la lutte contre le trafic de drogues, puis, plus tard, en tant que membre de la Commission pour la justice et les affaires criminelles du Sénat argentin, j'ai soutenu le projet de loi sur les armes à feu, les munitions et les matériels connexes.

Les Commissions pour la sécurité et la lutte contre le trafic de drogues, la défense nationale, la justice et les affaires criminelles et le budget et les finances ont initialement proposé ce projet de loi en 2007. Il a été produit avec le soutien de plus d'un tiers des membres du Sénat, ce qui reflète le large soutien de la proposition. Mais le parlement n'a pas retenu cette proposition.

En 2010, La Chambre haute du Sénat a donné son approbation préliminaire pour un nouveau projet de loi sur le contrôle des armes, inspiré par la Loi Cadre, qui est actuellement à l'ordre du jour de la Chambre haute du Parlement. Le projet de loi modifie l'autorité d'application qui devient l'Autorité nationale pour le contrôle des armes et explosifs. La Commission pour les armes et explosifs est une organisation gouvernementale composée d'autorités ministérielles et d'un Conseil consultatif regroupant des organisations de la société civile, des experts, des universités et des organisations internationales, etc.

La responsabilité du contrôle parlementaire des armes est aussi renforcée. Le pouvoir exécutif est obligé d'informer chaque année le Parlement en lui fournissant des données statistiques ventilées sur les armes et le Parlement a l'obligation d'agir sur la base de ces informations.

Jusqu'en 2008, la Loi Cadre était un projet qui se concentrait sur l'Amérique latine et la région Caraïbes, mais, depuis, le Forum a étendu sa portée à l'Afrique et à l'Europe de l'Est. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a aussi fait preuve d'intérêt pour ce projet.

En résumé, que représente la Loi Cadre sur les armes légères et de petit calibre ? En premier lieu, elle a pour objectif de promouvoir le changement d'un paradigme, pour dépasser les systèmes de contrôle simpliste qui prévalent dans la plupart des pays de la région. Elle essaye de mettre en place un cadre modèle liant étroitement les outils du système au paradigme du désarmement.

Le projet de Loi Cadre établit un régime de contrôle exhaustif réglementant les armes : depuis leur fabrication, importation, ou exportation jusqu'à leur destruction. Il inclut des thèmes comme les modes de transport, le stockage, les transferts internationaux, les importations ou exportations non-commerciales, le marketing interne, les personnes autorisées à mener tout type d'activité impliquant des armes et munitions, les activités autorisées, les mécanismes de contrôle des armes en cas de perte ou de révocation de permis accordés, les mécanismes de révision dynamique des surplus, la configuration des organismes centraux de contrôle et un régime d'infractions et de peines en cas de violations de la loi. Elle exige que le pouvoir

exécutif fournisse au parlement un rapport complet sur cette question et le contrôle requis du parlement en la matière.

Cette introduction institue un régime intégral ayant pour objectif une réglementation et un contrôle très strict du « cycle de vie » complet des armes. Compte tenu du fait qu'il est conçu pour aller jusqu'à l'utilisateur final et/ou la destruction des armes à feu, le système prévient les détournements et la possession et utilisation illicites de ces armes.

Et une dernière pensée pour conclure... Nous sommes très proches d'un changement du paradigme. Tout comme il y a 200 ans, à l'époque où l'esclavage était encore acceptable, un groupe de pionniers a commencé à tracer la route de la liberté. Aujourd'hui, notre plus grand défi est de continuer la construction de cette route vers la liberté. Le travail du Forum et de ses membres apporte une contribution précise à cet objectif.

Miguel Hidalgo y Costilla, qui a aboli l'esclavage au Mexique, a basé son acte de libération sur le fait que la vente d'être humains était contre nature. Le changement de paradigme que nous devons instituer à propos des armes à feu déclare qu'il est contre nature de vendre de la violence à des êtres humains.

Il y a deux siècles, Abraham Lincoln a déclaré que si l'esclavage n'était pas injuste, rien ne l'était. Aujourd'hui, chers collègues, nous pouvons déclarer avec conviction que si la violence n'est pas injuste, rien ne l'est.

Outre la Loi Cadre, le Forum a produit une série de guides pour les parlementaires spécifiquement conçus pour eux. Une présentation plus détaillée de certains des sujets est faite dans la suite de ce chapitre. Les guides suivants sont disponibles et peuvent être téléchargés sur le site Internet du Forum : www.parliamentaryforum.org dans les langues suivantes :

Titre du Guide	Langues			
	Anglais	Français	Portugais	Espagnol
Protection des enfants et armes légères	✓	✓		✓
Stocks de munitions conventionnelles	✓		✓	
Guide à l'intention des parlementaires - Afrique	✓			
Guide à l'intention des parlementaires – Amérique latine				✓
Guide à l'intention des parlementaires – Région Ouest des Balkans	✓			
Sociétés de sécurité privées et armes légères	✓			✓
Réforme des systèmes de sécurité et armes légères	✓			✓
Armes légères et violence à l'égard des femmes	✓	✓		

3.2 Dialogue avec le Congrès des États-Unis

Les pays d'Amérique latine, et plus particulièrement ceux d'Amérique Centrale, sont les plus affectés par la prolifération des armes légères et de petit calibre et la violence armée. L'insécurité et la criminalité sont une préoccupation majeure pour les citoyens de la région.

Bien que les armes légères et de petit calibre en Amérique latine proviennent du monde entier, un nombre important d'armes résulte de transferts illicites effectués par des personnes et des organisations criminelles passant du territoire des États-Unis au Mexique pour être redistribuées dans toute la région. Un nombre estimé de 750 000 armes sont illégalement transférées entre les États-Unis et le Mexique chaque année. Ce trafic est principalement le fait de personnes traversant les frontières avec de petites quantités d'armes, et est souvent appelé « trafic de fourmis ». Le contrôle inefficace à la frontière rend difficile la détection de cette technique de trafic.



Député Christer Winbäck
(Suède)

Les pays d'Amérique latine ne peuvent pas résoudre seuls ce problème sans pouvoir discuter directement avec le pays qui est l'une des sources d'armes principales. Les membres du Forum de la région expriment donc depuis de nombreuses années une forte volonté d'entamer un dialogue avec leurs collègues des États-Unis.

Le travail a commencé en 2008 avec quelques réunions préparatoires avec des représentants du Congrès des États-Unis et des séminaires attirant principalement des organisations de la société civile et des groupes de réflexion. Les États-Unis étant un grand producteur d'armes et protégeant fortement le droit de port d'armes de ses citoyens, le problème est très sensible et il faudra de nombreuses années pour obtenir des résultats politiques sur le long terme.

Le Forum a néanmoins accompli à ce jour un travail de terrain important auprès des politiciens américains et ce travail a été couronné en 2010 quand le Forum a réuni une délégation de parlementaires d'Amérique latine et de membres du Congrès des États-Unis pour examiner le problème du transfert d'armes illicite entre les États du Sud des États-Unis et le Mexique. Ce séminaire avait pour objectif de fournir une plateforme pour un échange d'avis entre le Congrès des États-Unis et les parlementaires de la région visée. Son intention était de pousser plus loin les discussions sur les conséquences pour la sécurité dans la région et l'exploration de solutions pouvant permettre des progrès.

Organisé au Congrès des États-Unis, avec la participation spéciale du député James P. McGovern, ce séminaire a fait l'objet d'une grande attention, compte tenu de la participation constatée de plus de soixante-dix parlementaires. Les participants ont inclus des membres du Congrès des États-Unis, des représentants de membres de Bureaux du Congrès, des représentants de membres de Bureaux de sénateurs américains, des représentants de l'US State Department des États-Unis, des membres d'ambassades, d'organisations nationales et internationales, d'instituts de recherche et des représentants de médias, outre les membres du Forum d'Amérique latine et de la région Caraïbes.

Depuis, ce travail a été suivi par des réunions additionnelles dans le cadre desquelles des membres du Forum ont informé les membres du Congrès et du Sénat des États-Unis³, en influençant ainsi « en coulisses » les politiques. De plus, le Forum a rencontré des représentants de la National Rifle Association (NRA) dans le contexte de L'Assemblée générale des Nations Unies, à New York. Bien que la NRA et le Forum aient une compréhension très différente de l'ampleur du problème, et même des objectifs opposés concernant notre engagement politique, il pourrait exister un terrain d'entente pour des discussions. La prolifération non-contrôlée des armes passant des États-Unis au Mexique ne sert pas les intérêts de la NRA car elle pourrait être utilisée comme argument s'opposant à certaines de ses valeurs et convictions fondamentales.

³ Information en juillet 2010 : Sénateurs ; Sénateur Russ Feingold (Foreign Policy Legislative Correspondent), Sénateur John Kerry (le chargé principal des politiques étrangères pour les affaires de l'hémisphère Ouest du sénateur et son correspondant législatif pour les affaires de l'hémisphère Ouest) Chambre des Représentants ; Député David E. Price (en personne), Député Henry A. Waxman (assistant législatif) et Député James P. McGovern (directeur législatif).

Nous avons accepté de continuer notre dialogue et explorons la possibilité d'un séminaire dans le cadre duquel ces problèmes pourraient être discutés de manière approfondie via un dialogue avec les législateurs américains.

La limitation des transferts d'armes privés illicites depuis les États-Unis doit passer par l'utilisation de lois américaines plus strictes, avec ou sans accord régional ou international. Le Forum a en permanence souligné qu'il ne cherche pas ou ne suggère pas une modification du Second Amendement de la Constitution américaine, mais souhaite plutôt voir des modifications des lois existantes, ceci pouvant réduire de manière importante les flux d'armes entre les États-Unis et l'Amérique latine. Le commerce des armes étant étroitement lié à celui des drogues, les deux régions doivent comprendre leurs rôles en termes de solutions de contrôle pour réduire l'offre et la demande de ces produits illicites.

La réponse à cette menace est une responsabilité commune pour les parlementaires des pays d'Amérique latine et du Congrès des États-Unis et toute contre-mesure bénéficierait d'une compréhension commune des législateurs de tous les pays concernés.



Le membre du Congrès James. P. McGovern (USA) et la députée Daisy Tourné (Uruguay) au séminaire au US Congress en 2010.

3.3 Genre et armes légères

Les femmes et les hommes jouent différents rôles en matière de résistance, de perpétration, de soutien et de réaction face au coût humain de la violence armée, contexte dans lequel les armes légères et de petit calibre jouent un rôle central. L'élaboration des politiques sur les armes légères nécessite une plus grande reconnaissance de ces multiples rôles et des impacts différents de la violence armée sur les femmes, les hommes, les personnes âgées et les jeunes. Nous sommes familiers des conséquences les plus évidentes de la violence armée – la mort, les blessures et les handicaps – mais ses impacts sont plus importants et vont au-delà de la victime concernée en affectant aussi sa famille, ses ami(e)s et la communauté en général. Ces aspects sont souvent ignorés ou oubliés. En premier lieu, outre les risques et dommages corporels, la présence d'une arme à feu encourage plus une résolution violente que pacifique des problèmes, exacerbe les tensions communautaires, relève le seuil de violence, s'oppose aux mesures visant à construire la confiance et la sécurité, fait obstacle au développement, décourage les investissements et le tourisme et contribue aux violations des droits de l'Homme.



Sarah Masters
(Membre du Conseil du
Forum parlementaire
représentant la société
civile)

Répondre aux problèmes associés au genre, à la pauvreté et à la dynamique du développement qui sont sous-jacents aux commerces et trafics illicites, incluant l'exploitation sexuelle et la traite des êtres humains, dans le cadre d'une collaboration nationale, régionale et internationale avec des partenaires spécialistes du développement renforcera l'efficacité des contrôles et réglementations des armes légères. Une approche inclusive contribuera à une appropriation complète de tous les efforts visant à éradiquer le commerce illicite des armes légères. De manière incontestable, une politique axée sur le genre, appliquée de manière continue et rigoureuse, renforcera l'efficacité de tous les efforts.

La mise en œuvre d'interventions efficaces contre les personnes impliquées dans le commerce illicite des armes légères est impossible en l'absence de contrôles prévenant le courtage illicite – des contrôles qui peuvent faciliter le suivi et le contrôle de chaque phase de la chaîne de transferts/transactions pour les armes légères. Ceci suppose une identification des personnes menant ces activités illicites, à toutes les phases. Les personnes impliquées dans le courtage/trafic illicite et qui exploitent la vulnérabilité d'autres personnes pour un gain financier sont, en grande majorité, des hommes. Mais certaines femmes participent néanmoins aussi activement au commerce d'armes illicite.

Les veuves et personnes dépendantes représentent un pourcentage élevé de la population civile dans des contextes de conflit. Cette évolution démographique soumet les femmes à un lourd fardeau économique. Les menaces à la sécurité représentées par l'accès facile aux et la prolifération des armes légères et de petit calibre sape en outre le potentiel de l'activité économique traditionnelle et restreint la mobilité des civils. Dans ce contexte, de nombreuses femmes n'ont guère d'autre choix que de devenir des participantes actives au commerce illicite des armes légères qui peut constituer leur seule source de revenu. Dans certains pays, des femmes participent à l'introduction et à la garde dissimulée illicites d'armes, sous l'effet d'une contrainte, pour un gain financier ou d'autres récompenses, ou dans le cadre de leurs activités de soutien d'un camp dans un cas de conflit. Les réseaux criminels et terroristes ont découvert que les femmes et les jeunes filles ne sont pas souvent considérées comme des menaces par les gardes-frontières et sont donc souvent utilisées comme passeuses pour passer illicitement des frontières avec des armes légères et des munitions. Il est impossible de lutter contre ce phénomène sans politique répondant spécifiquement aux besoins des femmes.

Aux extrémités « acheteur » et « utilisateur final » de la chaîne, les femmes soutiennent souvent les hommes armés en raison de leurs propres besoins de protection et du sentiment de vulnérabilité se développant dans un environnement d'insécurité dans lequel la criminalité résultant de la pauvreté est un problème. Les femmes peuvent aussi penser que leur sécurité personnelle sera mieux assurée si elles s'associent à des hommes possédant des armes à feu, notamment quand l'infrastructure de sécurité de l'État est incapable de les protéger contre la violence criminelle ou paramilitaire. La combinaison de la pauvreté et de la prévalence des armes à feu est aussi liée à la violence contre les femmes et les jeunes filles, incluant l'exploitation sexuelle. Dans certains cas, des femmes célibataires vivant seules ou chefs de

famille se sentent plus en sécurité si elles possèdent une arme à feu. La plupart des femmes considèrent néanmoins que détenir une arme à feu dans une maison est plus un risque qu'une protection, l'idée étant plus répandue chez les hommes.

La mise en œuvre internationale du Programme d'action pour les armes légères des Nations Unies a joué un rôle essentiel pour l'élaboration des normes visant à combattre et prévenir la prolifération des armes légères. Pour assurer la pérennité des progrès accomplis à ce jour et que le Programme d'action réponde de manière adéquate et plus significativement aux problèmes pour la paix sur le terrain, il est essentiel que les implications des armes légères liées aux femmes fassent partie intégrante de l'élaboration des stratégies nationales et régionales.

Une approche sensible au genre ne concerne pas exclusivement les femmes mais analyse les problèmes liés aux genres de manière plus large. Cette approche tient compte des besoins spéciaux et des capacités spéciales des hommes et des femmes et des garçons et des filles pour la formulation de réponses appropriées aux problèmes liés aux genres et aux armes légères et de petit calibre. Par exemple, des recherches au niveau mondial ont indiqué que les hommes jeunes sont de manière disproportionnée les victimes des impacts directs de l'utilisation des armes légères (environ 90 % des victimes d'homicides par arme à feu sont des hommes), alors que les femmes ont tendance à être victimes des conséquences indirectes de plus long terme. Il est néanmoins inapproprié d'identifier les femmes comme étant seulement les victimes de la violence perpétrée par les hommes en utilisant des armes légères. Une telle approche néglige le rôle actif que les femmes jouent à l'échelle mondiale, régionale et locale dans le cadre d'initiatives de désarmement dirigées par la société civile ou des gouvernements, en tant que bâtisseuses de la paix, femmes politiques, organisatrices communautaires et militantes, et ignore aussi le fait que les femmes et jeunes filles jouent un rôle de plus en plus important en tant qu'utilisatrices d'armes à feu, combattantes ou trafiquantes. La prolifération des armes légères promeut de manière importante les conflits armés et encourage les mécanismes régionaux à la combattre. Ceci joue un rôle utile en montrant clairement que la disponibilité des armes n'est pas un simple accessoire de la violence mais l'une de ses causes.

Il est important de continuer de souligner la contribution que les femmes peuvent apporter et ont apportée concernant la non-prolifération, la limitation des armes et le désarmement, et de promouvoir l'inclusion du genre et d'éléments concernant spécifiquement les femmes dans l'élaboration des programmes et des politiques pour contribuer à prévenir et réduire la violence liée aux armes à feu. Ceci encouragera et soutiendra la participation accrue des femmes dans le cadre des processus de désarmement, de paix et de sécurité avec, comme priorité, le contrôle des armes légères, par exemple dans le contexte des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, le processus des Nations Unies lié aux armes légères et l'engagement dans la campagne pour un Traité sur le commerce des armes.

Les femmes sont souvent maintenues à l'écart des négociations liées au désarmement et à la paix. Les Nations Unies et la société civile restent obligées d'expliquer et de souligner, de manière répétée, les bénéfices d'écouter les voix des femmes, de suivre leurs avis et de les inclure dans les initiatives liées au désarmement et aux armes légères. Dès octobre 2010, les négociations liées à la résolution 65/69 de l'Assemblée générale ont montré la grande importance de rester visible et clair sur l'importance et la valeur de la participation des femmes sur des questions liées à la sécurité internationale et au désarmement et de souligner les problèmes liés à la position et à l'exclusion des femmes des lois et des politiques, à la marginalisation de l'aspect humain en matière d'action et de discours et de tenir à l'écart le genre dans les discussions sur la sécurité.

Les organisations de femmes ont souvent été les premières à lancer des programmes de micro-désarmement sous la bannière de la création de la paix et de la sécurité. Ces programmes peuvent inclure des composantes de sensibilisation et de collecte d'armes. Les femmes ont donc joué des rôles de pointe en matière de construction de la paix, de prévention de la violence et d'éducation sur la violence par arme à feu.

Il est de plus en plus reconnu qu'une analyse basée sur le genre plus pertinente génère des initiatives de désarmement et des politiques de contrôle des armes plus efficaces, et que la prise en compte des expériences différentes des hommes, des femmes, des garçons et des filles, en tant qu'utilisateurs et victimes des armes légères et de leur prolifération est essentielle pour l'existence d'un contrôle des armes efficace et pérenne.

Certaines entités des Nations Unies, comme le PNUD, ont explicitement développé des politiques incluant le genre pour soutenir la sécurité des personnes et le développement durable pour les familles et les communautés, dans leur ensemble, en minimisant la portée et l'impact de l'utilisation inappropriée des armes légères. Le Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères (CASA) des Nations Unies a élaboré les Normes internationales sur le contrôle des armes légères (ISACS), sur le modèle de l'action des Nations Unies pour les mines terrestres. À terme, les aspects incluant le genre du contrôle des armes légères seront intégrés dans tous les modules des Normes et devraient déboucher sur la création de principes spécifiques.

Durant les dix dernières années, les organisations de la société civile intervenant dans le cadre du désarmement ont travaillé sans relâche pour mettre en évidence les liens inhérents existant entre les objectifs de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et le contrôle des armes légères. Les deux ont pour objectif final de réduire la violence et de s'assurer qu'un pays ne revienne pas à une situation de conflit. Nous continuons donc notre travail pour assurer que le contrôle des armes légères soit considéré comme un élément essentiel et qu'il soit plus étroitement lié à l'application de la résolution. L'existence de la résolution 1325 du Conseil de sécurité a incontestablement contribué à mobiliser un soutien au sein des Nations Unies et des gouvernements des États membres. Il reste néanmoins beaucoup à faire. Agnès Marcaillou, ancien chef du Service du désarmement régional du Département des affaires de désarmement de l'ONU a déclaré « *ce n'est pas une question de féminisme, mais seulement une bonne gestion de fonds. Les États membres nous fournissent des fonds pour mettre en place des programmes, et si je mets en place un programme qui ne concernera que 50 pour cent de la population, ces fonds auront été mal gérés* ».

Chaque anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU est une date importante pour les femmes, la paix et la sécurité, mais aussi pour un élément bien moins positif – l'occasion de souligner qu'elle parle peu du désarmement et des armes légères. Les armes légères ne sont tout simplement pas mentionnées dans le texte, à la différence des mines terrestres, en dépit du rôle bien connu et documenté qu'elles jouent dans le cadre des conflits armés. Il est cependant curieux que la résolution 1325 du Conseil de sécurité ignore les armes légères, compte tenu du rôle important qu'elles jouent dans la violence contre les femmes durant les conflits mais aussi durant des périodes de paix. Bien que la prolifération des armes légères constitue une menace sous-jacente pour l'application fructueuse de la résolution, des liens explicites ne sont souvent pas faits. Il semblerait que la présence des armes légères soit inévitable, quasiment incontournable, et ceci s'oppose à ce qu'elles soient reconnues comme des facteurs facilitant les violations des droits de l'Homme, des outils d'intimidation, de domination et de violence. L'expérience a montré que les stratégies post-conflit excluant les femmes contribuent à exacerber encore plus l'insécurité et sont souvent non-viables. Les objectifs de la résolution 1325 du Conseil de sécurité, le contrôle des armes légères et la participation des femmes sont intrinsèquement liés. Il reste beaucoup plus à faire, et c'est possible.

Une approche sensible au genre et une conception de la sécurité axée sur les personnes sont nécessaires pour la stabilité des pays, des régions et du monde avec la participation des femmes comme composante clé.

Le travail politique lié aux problèmes associés au genre du Forum parlementaire a officiellement commencé en mai 2007, avec l'adoption d'une déclaration politique liée au genre et aux armes légères. Cette dernière s'est concentrée sur « l'intégration de la dimension de genre » et l'effort de prise en compte des situations des hommes et des femmes pour toute action envisagée et la mise en lumière de l'importance d'intégrer les femmes dans le processus de prise de décisions. Sur cette base, en mai 2009, le Conseil a adopté une déclaration politique sur la violence infligée aux femmes. Le Forum a reconnu que la violence infligée aux femmes est un problème mondial et une menace pour la sécurité internationale, qui pourrait prendre une ampleur catastrophique quand elle est utilisée comme arme stratégique en temps de guerre pour terroriser, humilier et briser les femmes et la société



Des parlementaires d'Afrique du Sud parlant des armes légères durant une conférence du Forum en 2008 à Maputo, au Mozambique.

dans son ensemble. Dans ce contexte, les armes légères amplifient la violence infligée aux femmes, directement et indirectement. L'impact négatif de la violence liée aux armes légères sur les femmes inclut les blessures et la violence, sous la forme de traumatismes psychosociaux, de l'interruption de l'accès aux services de santé, du déplacement, de la perte d'opportunités, de la violence sexuelle, de blessures corporelles, d'intimidation, d'abus et de décès.

En 2010, Le Forum a publié le « Guide à l'intention des parlementaires sur les armes légères et la violence à l'égard des femmes » qui soulignait le rôle que devaient jouer les parlementaires pour réduire la violence infligée aux femmes. Les thèmes qu'il abordait incluaient, entre autres, le fait que les parlementaires, dans le contexte de leur rôle représentatif, peuvent soulever des problèmes préoccupants (sûreté et sécurité des femmes chez elles et dans la sphère publique, impacts sur les femmes de la possession par des civils d'armes légères et de petit calibre, etc.) auprès de l'exécutif ; dans le contexte de leur rôle législatif, ils peuvent introduire de nouvelles lois, ou proposer une révision approfondie des lois existantes sur les problèmes liés aux armes légères et de petit calibre ayant un impact négatif sur les femmes. Ceci peut aussi inclure l'introduction ou la proposition d'accords internationaux améliorés et, dans le contexte de leur rôle de supervision, ils peuvent s'assurer que les membres de l'exécutif honorent et exécutent leurs engagements internationaux (par ex. traités, conventions, etc.).

Plus récemment, en 2011, le Forum parlementaire a co-organisé un événement avec l'IANSA au siège de l'ONU, à New York, sur le thème « *Pourquoi le contrôle des armes légères est-il important pour les femmes ?* ». À cette occasion, les membres du Conseil du Forum, de l'IANSA et des représentants des Nations Unies ont discuté et échangé leurs points de vue et expériences. Plus tard, dans le cadre du parlement suédois, des expériences ont été partagées entre Kvinna till Kvinna (une ONG suédoise soutenant les organisations de femmes s'établissant dans des zones de conflit) et des membres du Forum parlementaire. Par ailleurs, des expériences et conclusions liées à la violence armée infligée aux femmes dans la région Moyen-Orient - Afrique du Nord (MOAN) ont fait l'objet de discussions dans le contexte d'une réunion interparlementaire des pays de la région MOAN ayant eu lieu au parlement régional du Kurdistan (Erbil, Irak).

Une perspective de genre est intégrée dans tout le travail du Forum et elle encourage fortement les parlementaires femmes à faire partie de l'organisation et à jouer un rôle actif dans toutes les initiatives du Forum. La majorité, près de 80 %, des membres du Forum sont des hommes, et ceci reflète la situation dans la plupart des parlements du monde. De plus, le Forum établit habituellement des contacts avec des députés faisant partie de comités sur les affaires étrangères, la sécurité et la défense, des groupes le plus souvent composés, ou présidés par des hommes.

Le contact avec, et l'implication de femmes politiques qui pouvaient précédemment ne pas être engagées dans ce type de travail parlementaire permettent néanmoins d'améliorer leur profil, leurs connaissances et leur expérience concernant ces problèmes spécifiques en renforçant leurs chances d'engagement et d'intégration dans le futur. Par ailleurs, dans l'histoire du Forum, il y a eu deux femmes présidentes, et le Conseil s'est fixé pour objectif pour ses élections, d'un minimum de 3 femmes pour un total de 8 membres. Il en résulte un équilibre des genres évident dans le travail et les réunions du Forum. Il reste néanmoins beaucoup à faire pour renforcer le rôle et le travail des femmes dans des postes décisionnels et pour bénéficier pleinement des expériences et des contributions apportées par les femmes pour la prévention de la violence armée et des conflits.

3.4 Stocks de munitions

En dépit de la sensibilisation croissante dans le monde, la menace pour la sécurité publique constituée par les zones de stockage des explosifs continue d'augmenter. On peut citer un exemple récent qui a eu lieu, en République du Congo, le 4 mars 2012, dans la capitale, Brazzaville, qui s'est soldé par au moins 250 décès ; les hôpitaux et centres médicaux locaux ont été totalement débordés, essayant de soigner plus de 2 300 civils blessés, avec au moins 13 800 personnes n'ayant plus de logement.



Adrian Wilkinson (RU)

La première explosion dans le site de stockage d'explosifs a eu lieu vers 8h (heure locale) dans le quartier très peuplé de Ouenze, dans le nord de la ville. Selon les rapports, il y a eu au moins cinq fortes explosions et de nombreuses explosions moins fortes quand les munitions éjectées par les premières explosions ont commencé à exploser. L'onde de choc générée par l'explosion a été si puissante qu'elle a fait s'effondrer la plupart des maisons dans un rayon de 500 m autour de l'explosion. D'un point de vue technique, ceci suggère que de nombreuses tonnes ont explosé durant la première explosion. Les explosions ont eu pour conséquence des incendies dans toute la ville, des enfants séparés de leurs parents et la nécessité d'ouvrir des abris pour les nombreux sans-logis.

Les incendies ont continué le lendemain et ont même menacé un autre site de stockage de munitions de la ville. Les efforts des secouristes ont été gênés pendant plusieurs jours en raison d'explosions moins fortes qui continuaient.

Il a été annoncé que le président du pays, Denis Sassou-Nguesso, avait une résidence située près du dépôt, mais il ne l'occupait pas durant l'incident. Le fait d'avoir failli perdre sa maison le poussera peut-être à prendre des mesures pour s'assurer que la sécurité liée aux explosifs se voit attribuer une priorité de niveau plus élevé dans le cadre de la future stratégie de défense de son gouvernement. Il reste néanmoins cinq autres sites de stockage de munitions à l'intérieur de la ville ! Le gouvernement a promis de les transférer hors de la ville mais ceci prendra du temps et ne fera pas disparaître la menace réelle. Cette même promesse avait déjà été faite après une explosion précédente à Brazzaville en 2009.

Peu après l'explosion, le gouvernement a déclaré que sa cause était un incendie résultant d'un court-circuit électrique dans le dépôt de munitions qui avait enflammé un entrepôt contenant des obus pour chars. Cette déclaration manque néanmoins totalement de crédibilité et indique seulement un manque absolu de respect des normes de sécurité liées aux explosifs et d'expertise technique. Seule une enquête technique pourrait identifier la cause, et le fait que toutes les preuves physiques de la cause ont très probablement été détruites par les incendies et les explosions ne permet pas, même pour les spécialistes des munitions, de faire une telle déclaration. Les enquêtes techniques sur les explosions sont longues et exigent de multiples compétences professionnelles, et il n'existe à ce jour aucune preuve qu'une telle enquête ait eu lieu. Néanmoins, si d'autres preuves montrent l'application de normes de sécurité électrique de bas niveau dans le dépôt de munitions et si les autorités savaient que ceci constituait une menace, une enquête judiciaire devrait être ouverte pour un éventuel homicide par négligence !

Certains penseront peut-être que l'auteur est un peu dur avec la République du Congo, mais après quatre explosions de dépôts de munitions durant les quatre dernières années, il apparaît clairement que la stratégie de gestion des munitions conventionnelles du pays a besoin d'une sérieuse révision. Son étude de cas n'a rien d'exceptionnel, et l'auteur aurait tout aussi bien pu avoir choisi la Russie, l'Équateur, la Chine, l'Albanie ou de nombreux autres pays pour illustrer la menace croissante que fait planer le stockage de munitions inapproprié sur des communautés locales dans le monde.

La République du Congo n'est pas le seul pays allouant des ressources insuffisantes pour pouvoir gérer de manière sûre et efficace les munitions conventionnelles. La base de données sur les explosions accidentelles dans des sites de munitions (UEMS) de « Small Arms Survey » montre que le rythme des explosions accidentelles augmente graduellement en dépit de l'engagement international accru concernant ce problème. Le nombre annuel moyen de ces explosions durant les quatre dernières années (2008 – 2011) est de 32 par an, alors que durant les quatre années précédentes (2004 - 2007), il était de 22. Il a donc augmenté de 50 %, et ceci ne peut pas être uniquement imputé à une meilleure communication concernant ces incidents.

La réalité est que la combinaison de normes de sécurité nationales insuffisantes, de manque de personnels techniques spécialistes des munitions, d'infrastructures vieillissantes et inadéquates, de distances de sécurité honteusement inadéquates, de stocks vieillissants, de volonté politique minimale et d'allocation de ressources financières insuffisantes suggère que le nombre d'explosions accidentelles va continuer de fortement augmenter. Aujourd'hui, on peut dire que ces explosions sont devenues la norme, et non des exceptions à la norme.

Un autre problème majeur est celui de la perception. Les militaires de haut rang et les ministères de la défense ont tendance à considérer leurs stocks de munitions comme des actifs nationaux alors que nombre d'entre eux sont en fait des passifs vieillissants dont la destruction sûre s'avérera très coûteuse. L'âge d'une grande partie des munitions induit que l'agent propulsif présente un fort risque d'auto-inflammation résultant de processus chimiques en action. Plus l'agent propulsif est vieux et plus les conditions de stockage sont défavorables, plus le risque est élevé. En dépit de l'absence de données spécifiques sur cette cause dans le monde, il ne paraît pas irréaliste d'avancer qu'un grand nombre d'incendies affectant des dépôts de munitions résultent de l'instabilité de l'agent propulsif. Bien que la stabilité des agents propulsifs puisse être testée, de nombreux pays en sont incapables. Dans la plupart des cas, cet exercice s'avérerait néanmoins inutile compte tenu du fait que les systèmes comptables ne présentent pas la finesse nécessaire pour identifier tous les agents propulsifs « à risque » par numéro de lot. Les agents propulsifs « à risque » ne pourraient donc jamais être trouvés dans les stocks nationaux. La seule solution efficace pour prévenir cette cause d'explosions est de retirer tous les agents propulsifs « à risque » des munitions hautement explosives et de les stocker séparément dans des zones de danger appropriées. Il n'y aurait donc, dans ce cas, qu'un incendie et non une explosion. Les munitions hautement explosives seraient alors naturellement inutilisables, faute d'agent propulsif !

Il est bien entendu irréaliste de penser que les pays affectés par ces problèmes majeurs se conformeront immédiatement ou rapidement aux bonnes pratiques internationales pour toutes les activités nécessaires pour une gestion sûre et efficace des munitions conventionnelles. Ceci prendra du temps. Le groupe d'experts des Nations Unies en a tenu compte lors de la rédaction des nouvelles Directives techniques internationales régissant la gestion des stocks de munitions (IATG) entre 2009 et 2011, qui prévoient une amélioration graduelle en matière de sécurité liée aux explosifs, le niveau 1 de réduction des risques étant facilement atteint avec un investissement financier minimal. Les Directives techniques internationales régissant la gestion des stocks de munitions ont récemment été adoptées par l'Assemblée générale de l'ONU, et tous les pays doivent maintenant savoir qu'elles existent et avoir compris leurs objectifs.

Le Forum s'est engagé à lutter contre ce problème suite à une explosion ayant eu lieu à Maputo, au Mozambique, le 22 mars 2007, qui s'est soldée par au moins 104 morts et 400 blessés. Cet événement a poussé Manual de Araujo à s'engager avec d'autres membres du Forum pour élaborer une déclaration politique du Forum et le Guide à l'intention des parlementaires sur les munitions classiques du Forum.

Les parlementaires peuvent avoir une influence sur cette menace de sécurité majeure pour leurs communautés en demandant des informations sur les normes et procédures concernant la sécurité des explosifs, en demandant que les gouvernements sollicitent une aide internationale externe concernant la sécurité, que ne soient stockées que les quantités de munitions suffisantes pour répondre aux besoins de sécurité réalistes et légitimes et que l'armée et la police adoptent immédiatement les Directives techniques internationales régissant la gestion des stocks de munitions. Le Guide à l'intention des parlementaires sur les stocks de munitions classiques fournit de plus amples détails sur les nombreux domaines dans le cadre desquels les parlementaires peuvent s'engager.

Le Forum parlementaire a organisé une réunion à Chypre en février 2011. Quatre mois après cette réunion, à laquelle participaient des parlementaires chypriotes, il y a eu une explosion très puissante, à la base navale d'Evangelos Florakis, de munitions saisies en février 2009 à bord d'un bateau iranien à destination de la Syrie. Les munitions avaient été stockées de manière inappropriée dans des conteneurs ISO sans protection environnementale et dans des zones de danger inadéquates. Cette explosion a causé la mort de 13 personnes, a fait 63 blessés et a engendré la perte de la moitié de la production électrique de l'île (la centrale proche ayant été détruite) et une perte possible de 10 % pour l'économie du pays cette année. Le ministre de la Défense et le Commandant de la Garde nationale ont immédiatement démissionné après l'explosion. L'enquête indépendante qui a suivi est arrivée à la conclusion que le président de Chypre, Demetris Christofias, s'était montré « négligent et imprudent » et qu'il portait une « grave et très lourde

responsabilité personnelle » concernant cet événement ». ⁴ L'enquête a aussi révélé que le ministre des Affaires étrangères de l'époque, Marcos Kyprianou, avait ignoré la demande d'inspecteurs de l'armement de l'ONU qui avaient demandé, en 2011, à être autorisés à vérifier le « *statut réel de la cargaison* ». Cette inspection aurait permis d'identifier le risque réel représenté par les conditions de stockage inappropriées.

Le cas de Chypre montre que le défaut d'action aujourd'hui des parlementaires aura pour conséquence des morts qui auraient pu être évitées et des blessures graves au sein de leurs communautés locales !

⁴ <http://www.thenational.ae/news/world/europe/inquiry-blames-carelessness-of-cyprus-pm-for-munitions-explosion-that-killed-13>

3.5 Privatisation de la sécurité

L'une des situations qui inquiète le plus le Forum est la réaction de la société face à la violence, avec l'émergence d'une utilisation généralisée de sociétés de sécurité privées (PSC). Ceci a trouvé un reflet dans la déclaration politique sur les sociétés de sécurité privées adoptée en octobre 2007 par le Conseil du Forum, à Panama.

La sécurité est une condition nécessaire pour l'exercice des droits individuels et collectifs et le développement. L'État a donc un rôle fondamental et exclusif concernant la sécurité dans sa juridiction. La sécurité, en tant que bien public, est du ressort de l'État et doit bénéficier à tous les citoyens. Dès que la sécurité a un prix et donc une qualité « privée », elle commence à avantager le plus offrant. Le monopole de l'utilisation de la force par l'État est l'un des piliers de base de l'ordre public. Avec l'émergence et le fort développement du marché de la sécurité privée au cours des dernières décennies, nombre des principes fondamentaux et directeurs commencent à s'effriter : l'État transfère une partie importante de sa responsabilité au marché. La sécurité ne devenant plus qu'une marchandise comme les autres introduit un nouveau facteur d'inégalité dans la société. La sécurité est globalement un bien public et un droit collectif, ce qui suppose qu'elle est garantie pour tous les citoyens dans des conditions d'égalité. Dans les sociétés démocratiques, la sécurité doit inclure une forte composante solidaire, à laquelle nous devrions tous contribuer en faisant preuve de solidarité pour sa consolidation.



Députée Daisy Tourné
(Uruguay)

Le secteur de la sécurité privée s'est fortement développé depuis les années 80 et les pays font de plus en plus appel à des sociétés privées pour des missions qui étaient traditionnellement confiées aux forces militaires ou à la police. Il est inquiétant de constater que les effectifs des sociétés de sécurité privées dépassent de loin ceux des forces de police. Dans la plupart des pays, les effectifs des agences privées dépassent de loin ceux des forces de police et ont habituellement accès à des ressources technologiques supérieures. En Afrique du Sud, la proportion des agents de la police publique était approximativement de 2:1 par rapport aux agents de sécurité de sociétés privées en 2003. Il en est de même aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Israël, en Allemagne, en Russie et aux Philippines où le nombre d'employés des sociétés de sécurité privées, et le budget du secteur de la sécurité privée dépassent ceux des agences de la sécurité publique. En Amérique latine, la situation est la même bien qu'il soit très difficile de porter un jugement précis concernant la taille et la dimension financière du secteur. Ceci résulte du fait que les chiffres sont généralement sous-estimés, de nombreuses sociétés étant illégales, et du fait que certains de ces pays n'ont pas de données enregistrées centralisées ou ont des données incomplètes et non-actualisées. Selon des estimations, 4 000 000 personnes sont employées par ce secteur dans cette région. Les chiffres sur la taille du secteur de la sécurité privée sont dispersés et, dans de nombreux cas, ceux cités par différentes sources pour la même année, sont différents.

Il est donc impossible d'imaginer sans sécurité privée. Notre inquiétude principale ne porte pas sur l'existence des sociétés de sécurité privées mais sur les graves problèmes existant concernant leur réglementation. Dans certains cas, l'utilisation des sociétés de sécurité privées pourrait s'avérer bénéfique pour remédier à certains déficits ou défauts, sous réserve que leurs opérations aient lieu dans un cadre légal approprié et qu'elles soient responsables devant la loi. Mais tel n'est pas le cas aujourd'hui, pour différents raisons.

En premier lieu, le terme « société de sécurité privée » couvre de nombreuses sociétés ayant, pour la plupart d'entre elles, des activités à plus petite échelle, comme celles permettant à des civils de surveiller des établissements commerciaux et des stades, de devenir gardes du corps, d'assurer la protection de diplomates ou d'agences de coopération et même des entités d'État elles-mêmes, comme des arrondissements ou ministères. D'autres peuvent fonctionner à une échelle supérieure quand elles sont missionnées par des gouvernements pour mener des opérations militaires dans des pays étrangers. Cette diversité de fonctions crée un problème en termes de conceptualisation, et, dans la pratique, il existe, de toute évidence, des problèmes liés à la réglementation ou au codage. De plus, ceci crée des problèmes pour la sécurité publique compte tenu de la démarcation floue séparant le public et le privé résultant du nombre accru d'espaces mixtes ou hybrides, dans lesquels des agents de sociétés de sécurité privée et les forces de sécurité publique peuvent partager des missions.

Les sociétés de sécurité privée sont directement liées à la question des armes légères. En premier lieu, les sociétés de sécurité privée détiennent entre 1,7 et 3,7 millions d'armes (selon une étude menée par Small Arms Survey en 2011). Ces sociétés achètent leurs armes dans les pays ou régions où elles opèrent. Ceci implique qu'elles peuvent être soumises à des réglementations et autorisations nationales concernant les armes à feu, mais tel n'est pas toujours le cas. Dans certains pays, notamment ceux où les réglementations concernant les armes à feu sont souples ou quand le contexte est instable, ces sociétés ont pratiquement une entière liberté pour acheter des armes sur le marché civil ou les importer. Les sociétés de sécurité privée peuvent être strictement réglementées dans leurs pays d'origine mais, quand elles opèrent dans d'autres pays, il devient impossible de les contrôler. En second lieu, les sociétés de sécurité privée sont responsables de la manipulation des armes dans le pays où elles opèrent, où les réglementations peuvent être plus strictes ou moins strictes. Habituellement, les sociétés obtiennent un permis général pour opérer dans le cadre duquel les pratiques de manipulation des armes sont fondamentalement basées sur leur propre responsabilité. Ceci implique de nombreux problèmes comme, entre autres, la non-existence d'un inventaire approprié ou un stockage des armes inapproprié.

Ceci constitue un nouvel aspect qui n'est pas clair dans les réglementations existantes en Amérique latine. Dans de nombreux pays de la région, il n'existe aucune règle, ou des règles peu claires, concernant la possibilité de porter des armes pour les agents de sociétés de sécurité privées, et encore moins concernant le type et le calibre des armes qu'ils sont autorisés à utiliser. Comme souligné, le développement de la sécurité privée a eu pour conséquence que, dans de nombreux pays, le nombre d'agents des sociétés de sécurité privées dépasse les effectifs de la police. De plus, ils peuvent avoir des armes plus performantes, ce qui augmente le risque de manière exponentielle.

Ceci introduit une autre conséquence associée à la dérégulation des sociétés de sécurité privées, liée à l'incidence sur les niveaux élevés de violence armée. Il s'agit, en l'occurrence, du manque de clarté lié aux circonstances dans lesquelles et aux effets pour lesquels ces sociétés sont autorisées à faire usage de la force. Ces sociétés ne sont pas soumises à un code défini de pratiques et de règles d'engagement. Le plus souvent, elles élaborent elles-mêmes ces codes de pratiques. En réalité, elles ont un large espace de manœuvre. Il est indéniable que le manque de réglementation, l'utilisation excessive de la force et le faible contrôle des armements contribuent à créer une atmosphère d'incertitude, d'insécurité et de violence au sein de la société où elles opèrent.

Les réglementations nationales sont insuffisantes dans ce cas et une réglementation internationale de ce secteur est donc absolument essentielle. Il existe à ce jour le document de Montreux de 2008 qui n'a été signé que par 35 pays. Ce document n'est pas exempt de lacunes puisqu'il n'inclut pas de normes spécifiques couvrant : l'acquisition des armes, l'utilisation de la force, la traçabilité des armes ou les exigences de formation.

En 2010, 58 sociétés ont adopté le Code of Conduct for Private Security Providers. Ce document (qui ressemble au document de Montreux), inclut une série d'engagements couvrant les règles en matière de combat (règles d'engagement), de formation et d'utilisation des armes de la part des sociétés l'ayant signé. L'idée est que d'autres sociétés suivraient cet exemple compte tenu du fait que les États ont exprimé leur intention de privilégier les sociétés s'étant engagées à respecter ce code de conduite.

Comme mentionné précédemment, les réglementations nationales sont insuffisantes. En dépit de l'existence de nombreuses lois et ordonnances très diverses, pour certaines très anciennes, ayant pour objet une réglementation, la croissance exponentielle et le manque de supervision adéquate font presque lettre morte des normes. Dans ce contexte, les parlementaires ont un rôle crucial à jouer.

Nous, parlementaires, représentons la voix des citoyens de nos pays et, à ce titre, avons l'obligation de superviser les activités privées pour protéger les droits des personnes que nous représentons. De la même manière, étant conscients des lacunes, nous devons promouvoir des lois offrant des garanties pour tous : c'est-à-dire les sociétés, leurs employés, les personnes ou les institutions utilisant leurs services, la population en général et surtout l'état de droit qui est, et sera toujours, le rempart de la démocratie. Il est donc nécessaire d'unifier et d'actualiser les réglementations existantes, d'améliorer les systèmes de supervision et de contrôle, la relation entre les sociétés et la police, le recrutement et la formation des personnels, les réglementations, le contrôle, le port et la possession des armes et d'attribuer la responsabilité pénale aux entités légales.

Dans sa publication précédente intitulée « Guide à l'intention des parlementaires sur les armes légères et les sociétés de sécurité privées » de l'année 2010, notre Forum brandissait déjà certaines de ces alternatives en souhaitant collaborer à l'activité parlementaire. Deux ans après sa publication, on peut faire le constat évident que seuls quelques parlementaires se sont engagés pour cette cause. Compte tenu du fait que la sécurité publique constitue aujourd'hui une préoccupation majeure pour nos peuples, nous pensons devoir insister concernant l'intégration à l'ordre du jour des parlementaires de la sécurité privée et de sa réglementation efficace. L'approche informelle et l'absence de contrôles efficaces pour ce secteur lucratif contribuent à la prolifération indiscriminée des armes et pourraient donc, au lieu de renforcer la sécurité des personnes, avoir un résultat totalement inverse. De la même manière, nous pensons que créer un espace de dialogue et de compréhension entre les parlementaires et ces sociétés constitue une étape essentielle pour l'élaboration de stratégies répondant aux problèmes résultant de l'utilisation de ces sociétés par la société. En 2009, le Forum parlementaire a organisé une table de discussion entre Christer Winbäck (membre du parlement suédois et du Conseil du Forum parlementaire), l'Agence suédoise de développement international (Swedish agency for the international cooperation for development - SIDA), le département suédois des relations avec l'étranger, des ministres suédois et Securitas (l'une des plus grandes sociétés de sécurité privée du monde) dans le cadre de laquelle des représentants de cette société ont expliqué les caractéristiques de leurs services et procédures. Le Forum a aussi intégré ce sujet à des séminaires et réunions ayant eu lieu en Amérique latine. Récemment, dans le cadre d'une réunion interparlementaire de pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, ce sujet a été discuté avec des experts et représentants des parlements de la région.

Chapitre 4 – Perspectives régionales concernant les armes légères et la sécurité

Les réunions du Forum aux niveaux national, sous-régional, régional et inter-régional offrent d'excellentes opportunités de formuler des compréhensions communes de bon niveau sur les armes légères entre les parlementaires. L'objectif est de renforcer la sensibilisation et l'information des parlementaires concernant la relation entre les armes légères et les problèmes de développement.

Les assemblées générales du Forum regroupent des membres originaires de toutes les régions où le Forum est actif – l'Europe, l'Amérique latine, l'Amérique du Nord, l'Afrique, le Moyen-Orient et dans une certaine mesure l'Asie – et offrent donc d'excellentes opportunités aux législateurs d'échanger mutuellement des informations et d'explorer des initiatives ayant été testées dans d'autres régions que la leur. Ces échanges ont néanmoins plutôt une fonction de source d'inspiration et d'orientation générale. Les problèmes des armes légères et de petit calibre variant fortement selon les régions, le Forum concentre naturellement ses efforts de développement des capacités au niveau régional.

Ayant initialement pris la forme d'un échange entre l'Amérique Centrale et l'Europe, le travail du Forum a pris une plus grande dimension pour couvrir un plus grand nombre de régions. L'approche régionale a néanmoins été maintenue et s'est renforcée au fil des années. Outre le soutien offert aux membres individuels, des réunions régionales ont été organisées pour la région globale Amérique latine, avec des événements séparés pour les régions Amérique Centrale et Caraïbes, Moyen-Orient et Afrique du Nord (MOAN) et Afrique. Des événements séparés similaires ont aussi été organisés pour les sous-régions de l'Afrique de l'Ouest, de l'Est et du Sud et de l'Europe de l'Est et des Balkans.

Dans une très grande majorité des cas, les séminaires ou conférences ont été organisé(e)s en coopération étroite avec les parlements nationaux, et dans leurs locaux, avec la participation d'acteurs régionaux importants. Ces derniers incluent, sans limitation, l'ECOWAS-CEDEAO, le Parlement d'Amérique latine, le PNUD, le Projet centraméricain pour le contrôle des armes légères (Central American Programme on Small Arms Control - CASAC), le South Eastern and Eastern European Clearinghouse for the Control of Small Arms and Light Weapons (SEESAC), le Great Lakes Parliamentary Forum on Peace (Amani Forum) et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (United Nations Regional Centre for Peace and Disarmament in Africa - UNREC), et des instituts de recherche et organisations de la société civile.

Cette tendance devrait, selon toute probabilité, continuer durant les années à venir et s'étendre à d'autres régions, en permettant aux membres et personnels de gagner une expertise régionale approfondie pour pouvoir traiter de manière efficace les problèmes affectant les différentes régions.

L'objet de ce chapitre est de mettre en lumière certaines composantes du travail régional du Forum, en expliquant brièvement le contexte des armes légères et en mentionnant des exemples du travail accompli par des membres individuels au niveau national.

4.1 Amérique latine et Caraïbes

L'Amérique latine est devenue une région d'intense activité parlementaire contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (SALW). Le Forum parlementaire a organisé de nombreuses initiatives, réunions et de nombreux séminaires en collaboration avec différents parlements de la région, notamment ceux de l'Argentine, de la Colombie, d'Haïti, du Nicaragua, du Panama, de l'Uruguay et du Venezuela, entre autres. Durant les premières années de son existence, le Forum a donné une priorité à cette région, notamment en raison du fléau généré par la prolifération des armes, qui a créé des niveaux de violence élevés dans la région, en en faisant l'une des plus dangereuses du monde en termes d'impact négatif des armes légères et de petit calibre.



Sénateur Roy Barreras
(Colombie)

Selon les données statistiques de l'Organisation mondiale de la santé, les principales causes de décès, des nouveau-nés aux adultes (jusqu'à 45 ans), sont les agressions et homicides. De la même manière, des études montrent qu'entre 73 000 et 90 000 personnes meurent chaque année dans cette région en raison de l'utilisation d'armes à feu. Dans ce contexte, le rôle négatif joué par les armes légères et de petit calibre est indéniable, notamment le rôle qu'elles jouent dans le cercle vicieux de la violence, qui est aussi alimenté par la situation socio-économique et politique. Initialement, le Forum a concentré sa stratégie sur la création d'un cadre légal lié aux armes à feu qui s'est avéré efficace et a permis une harmonisation régionale, ce qui est une approche traditionnelle et logique quand l'objectif est de contrôler la prolifération indiscriminée des armes légères et de petit calibre. L'élaboration d'un cadre légal restrictif assurant un contrôle par l'État de la disponibilité des armes est essentielle dans toute communauté démocratique. De la même manière, la Loi Cadre sur les armes à feu (voir le Chapitre 3.1) a été créée en collaboration avec le Parlement d'Amérique latine. Ces processus incluent le concept de coopération avec des organisations internationales, ce qui facilite l'intégration régionale autour de réglementations complètes et globales.

Face aux niveaux élevés d'insécurité, principalement causée par des personnes portant des armes à feu de manière illégale, le besoin s'est fait sentir dans tous les pays, et notamment au niveau des parlements qui constituent ce Forum, de travailler à la construction de mécanismes ayant pour objet de mesurer et de détecter le problème de la violence armée dans la région.

Une tâche quotidienne de notre ordre du jour législatif consiste à examiner les directives concernant la sécurité publique, les réformes structurelles liées à la sécurité et à la défense, les garanties et les mécanismes ayant pour objet de protéger les composantes les plus vulnérables de la population contre les armes légères (comme les femmes, les garçons et les filles), les mécanismes ayant pour objet la prévention et le contrôle du trafic de drogues, la lutte contre les formes très diverses de criminalité, les réformes des codes pénaux et procédures pénales et la consolidation des programmes globaux ayant pour objet de prévenir la criminalité provenant des adolescent(e)s.

Grâce à l'expérience de chaque pays, le Forum parlementaire a une vision claire du scénario sud-américain, dans le cadre duquel convergent les efforts des gouvernements, mais aussi, et de manière décisive, ceux d'organisations non-gouvernementales comme la fondation Arias, le PNUD, Viva Rio, Redepaz, la Coalition latino-américaine pour la prévention de la violence armée (CLAVE), l'Asociación de Lucha para el Desarme Civil (ALUDEC), le Réseau international d'action sur les armes légères (International Action Network on Small Arms - IANSA), l'Instituto Latinoamericano de Seguridad y Democracia (ILSED), le Parlement d'Amérique latine (Parlatino), l'Instituto de Estudios Comparados en Ciencias Penales y Sociales (INECIP), et le Projet centraméricain pour le contrôle des armes légères (CASAC), entre autres. Par ailleurs, la coopération avec le Swedish Fellowship for Reconciliation (SweFOR) s'est avérée cruciale pour le travail du Forum en Amérique latine puis, plus tard, en Afrique. Représentation de la société et contribution au débat idéologique et technique sur la définition des meilleures solutions pour réagir et lutter contre l'insécurité, la violence et la criminalité liées aux armes légères.

En Amérique latine, la stratégie d'approche du problème de la violence liée aux armes légères a été régionale et nationale. En l'occurrence, des réponses aux demandes concernant le trafic d'armes régional basées sur des actions conjointes des États, par le biais d'une harmonisation de leurs propres lois et la génération d'une sensibilisation et information concernant la violence armée dans les sociétés. L'importance du dialogue entre pays producteurs d'armes et pays importateurs d'armes est irréfutable. Il convient de

mentionner que dans le cas de l'Amérique latine, les armes proviennent principalement des États-Unis et des pays européens. Il existe aussi des producteurs, dont le nombre est néanmoins limité, dans la région-même. De plus, un pourcentage important du commerce est illicite et c'est dans ce contexte que les organisations criminelles établissent leur puissance, combinant le trafic d'armes, d'êtres humains et de drogues, qui représentent des marchandises interchangeables sur le marché noir. Ce phénomène a un impact plus fort dans certains pays compte tenu de leur situation géographique, de la porosité de leurs frontières et des défaillances importantes de l'État en matière de contrôle judiciaire et politique.

L'expérience de ces États doit être partagée, et le Forum s'est efficacement assuré qu'il en est ainsi. Le débat sur l'impact très négatif des armes légères sur la sécurité des citoyens doit inclure tous les pays de la région, pour que les différentes mesures nécessaires soient acceptées lors des différentes réunions et activités organisées par le Forum, incluant les conséquences des transferts illicites d'armes en provenance des États-Unis et la violence au Mexique. Ceci a été le sujet fondamental du séminaire organisé à Washington en 2010, qui s'intégrait dans ce que le Forum appelle le « *dialogue entre les membres du Congrès des États-Unis et les représentants des parlements d'Amérique latine* » (voir le Chapitre 3.2). Cette stratégie vise à créer un espace de dialogue, d'accord et d'action mutuel(le). Au même moment, deux déclarations politiques ont été adoptées, reflétant les accords et les voies d'action parlementaire sur ce sujet.

Concernant l'expérience de la Colombie, il est gratifiant d'avoir réussi à consolider les débats et les discussions (confrontés à différentes propositions législatives), qui ont eu lieu au parlement de la République de Colombie, qui, pour certaines, sont devenues des lois, et pour d'autres, ne font que commencer leur parcours parlementaire. En tant que pays, nous avons été à la pointe du processus de proposition de réformes structurelles pour la définition du monopole des armes, qui est à la pointe de l'État et nécessite un contrôle et une supervision. En premier lieu, par les plus hautes autorités administratives, nationales et territoriales (maires et gouverneurs), et en second lieu par la police et les autorités militaires.

Concernant ce point, il est pertinent de faire un commentaire sur l'excellent travail réalisé concernant la prévention générale et spécifique lors de la configuration, (d'un point de vue législatif), du crime de port d'armes illégal et des dommages-intérêts majorés des infractions quand des armes à feu ont été utilisées. Les codes pénaux et policiers intègrent un certain nombre de réformes législatives ayant été adoptées par le parlement et visant à renforcer l'intégrité, la collaboration et l'harmonisation des trois branches du pouvoir face au fléau terrible de la prolifération des armes légères, en fournissant une réponse efficace et rapide, par le biais de réglementations adéquates et globales et d'une politique publique fructueuse et expéditive.

Dans ce sens, la **sécurité publique** est l'un des thèmes fondamentaux des discussions régionales concernant la consolidation des démocraties. Ceci exige des efforts conjoints et de tirer parti des expériences actuelles des pays d'Amérique latine comme la Colombie et le Mexique, dans le cadre de laquelle, grâce aux efforts professionnels de notre police et armées nationales, nous avons établi de solides alliances qui nous permettent de résoudre le problème criminel qui affecte fortement la vie de nos citoyens.

Il reste beaucoup à faire dans la région. Le Forum a néanmoins apporté, durant ses dix premières années, une contribution très importante en sensibilisant et informant la population sur le problème de la violence armée et de sa relation bidirectionnelle avec le développement et le bien-être. Les indicateurs de croissance économique prévoient une continuation de la croissance dans la région, offrant l'opportunité d'avoir une influence sur l'éradication du cercle vicieux de la violence, du sous-développement et des systèmes démocratiques faibles. Le moment est donc idéal pour des programmes venant soutenir et renforcer les démocraties. Le Forum parlementaire a apporté sa contribution et continuera de le faire, en fournissant une expertise technique mais aussi en permettant aux membres du parlement, grâce à un échange d'idées, d'adopter des mesures assertives et de prendre des décisions pour établir une société sûre et pacifique.



**Le sénateur Roy Barreras lors de l'ouverture de l'Assemblée
générale du Forum au parlement de la Colombie en 2010.**

4.2 Europe du Sud-Est

Le Forum a commencé son travail dans les Balkans en 2007 et a depuis coopéré de manière fructueuse avec le South Eastern and Eastern Europe Clearinghouse for the Control of Small Arms and Light Weapons (SEESAC) en travaillant à l'implication des parlementaires de la région. Aujourd'hui, presque 60 % des membres européens du Forum sont originaires de cette région. Compte tenu de son large mandat et de ses activités opérationnelles, le SEESAC a été un partenaire régional naturel pour le Global Parliamentary Forum on SALW et la réalisation d'un objectif commun, et le SEESAC administre le Western Balkans Parliamentary Forum (WBPF).

La mission du WBPF est de fournir un soutien aux membres des parlements dans le cadre de leur travail lié aux armes légères, de contribuer à l'avancement de l'ordre du jour lié aux armes légères et d'offrir un espace aux parlementaires pour se rencontrer et unir leurs forces avec celles d'autres parties prenantes et acteurs, comme les membres du Parlement européen et ceux d'organisations de la société civile.

Le rôle joué par le SEESAC fut de servir de secrétariat pour les activités du WBPF, mais également de mettre son expertise technique et liée aux politiques concernant les problèmes de contrôle des armes légères et de petit calibre au service des députés participant à ce travail. Par la suite, le WBPF a pu profiter du réseau d'experts régionaux et internationaux du SEESAC et de ses partenaires d'institutions nationales pertinentes.

Les armes légères dans la région Ouest des Balkans

L'accumulation massive d'armes légères et de petit calibre dans la région Sud-Est de l'Europe a été reconnue comme créant un obstacle important à l'établissement de la sécurité dans la région, mais aussi pour une lutte efficace contre l'accumulation et le trafic illicites d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions en Europe et au-delà. Les pays de la région Ouest des Balkans ont constitué une préoccupation particulière compte tenu de l'accumulation massive de stocks d'armes et de munitions liée à l'histoire de la région. Par ailleurs, des études indiquent que la région Ouest des Balkans conserve une forte « tradition culturelle d'arme à feu » et qu'une partie importante de la population civile possède une arme à feu, de manière légale ou illégale.

Le travail des parlementaires dans la région Ouest des Balkans

En utilisant les services et le réseau mis à disposition par le SEESAC, les députés de la région Ouest des Balkans se sont, pour la plupart, directement engagés pour mieux comprendre les activités liées au contrôle des exportations d'armes. Une série de réunions a été organisée, au niveau national et régional, entre les Comités parlementaires concernés (Comité pour la défense et la sécurité, Comité pour le développement et les relations économiques avec l'étranger, Comité pour le commerce et le tourisme, etc.) et les représentants des institutions nationales responsables du contrôle des exportations d'armes (Ministère de l'économie, Ministère des affaires étrangères, Ministère de

l'intérieur, Ministère de la défense, etc.). Ces réunions avaient une composante éducative importante compte tenu du fait qu'elles aidaient les députés à se familiariser avec les processus qu'ils étaient chargés de superviser. Par exemple, les députés ont eu de nombreuses opportunités de poser des questions sur les rapports nationaux concernant les exportations d'armes, qui venaient d'être introduits et devaient fournir des informations cruciales sur les processus de transferts d'armes.



Ivan Zverzhanovski
(SEESAC)



Iva Savic
(SEESAC)



Lancement du Western Balkans
Parliamentary Forum en mai 2007

Quels sont les problèmes principaux ?

Travaillant dans des démocraties restant en construction, les parlementaires des pays de la région Ouest des Balkans restent souvent limités par les politiques des partis et n'ont pas les moyens nécessaires pour s'acquitter de leurs missions de supervision de différents processus de leur société dans des conditions optimales. Dans de nombreux cas, les parlementaires faisant partie de comités responsables de la supervision des problèmes liés à la défense et à la sécurité ne comprennent pas encore leur responsabilité en tant qu'entité de supervision, ou pensent que leurs postes pourraient être menacés s'ils devaient interroger des personnes chez ou près de leurs parties respectives.

Par ailleurs, le problème du contrôle des armes est souvent et facilement mis en retrait par d'autres priorités comme les processus de l'intégration euro-atlantique, les problèmes de sécurité, comme le Kosovo dans le cas de la Serbie, la réforme de la défense, etc.

Quels sont les réalisations principales ?

En dépit des problèmes importants qui se présentent, le « WBPF on SALW » a servi avec succès de plateforme pour forger des liens transfrontaliers et promouvoir la coopération régionale via un échange d'expériences en matière de supervision parlementaire du secteur de la sécurité dans la région. Par le biais de leurs interactions, les parlementaires s'apprennent mutuellement comment mieux formuler les cadres législatifs nationaux de contrôle des armes légères et les politiques de contrôle des armes légères, et comment mieux superviser l'application du contrôle des armes légères, incluant l'application des instruments internationaux liés au contrôle des armes légères.

À la différence de ce qui a lieu dans la plupart des autres pays de la région, en Bosnie et Herzégovine (BiH), l'Assemblée parlementaire est responsable d'approuver les rapports nationaux sur les exportations d'armes et a pris son rôle très au sérieux en assurant une transparence pour ce processus. Grâce aux interactions générées par le Western Balkan Forum, les pratiques de la Bosnie et Herzégovine, et celles de certains autres parlementaires proactifs de la région, ont été reconnues et servent de modèles. Les exemples régionaux sont particulièrement importants car ils sont plus adaptés compte tenu de la similarité du contexte historique, social, politique et économique dans les pays de la région Ouest des Balkans.

En second lieu, en soulevant le problème au parlement et utilisant leur propre visibilité, les membres du WBPF ont fortement contribué à la sensibilisation et à l'information accrue de la société sur la prolifération des armes légères comme problème méritant une grande attention.



4.3 Afrique

Le Forum, qui était une organisation principalement concentrée sur l'Amérique latine, a commencé un travail actif en Afrique subsaharienne au début de l'année 2008 où le nombre de ses membres a depuis augmenté, atteignant à ce jour 60 membres originaires de 20 pays du continent. Des ateliers de travail ont été organisés au Kenya, en Tanzanie, au Mozambique, au Mali et au Liberia, regroupant des parlementaires des sous-régions respectives.



Député Muhammadou
M5 Jallow
(Gambie)

La menace mortelle des armes légères dans le monde entier est en fait une préoccupation universelle pour le genre humain. Bien que des quantités importantes de ces armes soient détruites chaque année, de nombreuses armes plus récentes sont fabriquées et introduites sur le marché. L'Afrique est l'une des parties et destinations de ce commerce et fabrique peu d'armes, mais la région en général est l'une des régions du monde la plus dramatiquement affectée par l'utilisation de ces armes mortelles dans le cadre de conflits, de guerres, d'affrontements ethniques, d'insurrections et d'autres situations d'instabilité politique, de rebellions, d'autres activités terroristes et de nombreuses autres violences liées aux armes à feu. Bien que présentant une faible capacité de production d'armes, l'Afrique est la région du monde qui paie le plus lourd tribut en termes de morts causées par des armes légères et de petit calibre dans le cadre de conflits internes dans de nombreux pays.

En dépit de processus de désarmement relativement fructueux dans de nombreux pays de la région, de nombreuses armes légères de contrebande et fabriquées localement restent entre les mains des ex-combattants après le désarmement et de nombreuses personnes ont décidé de garder de telles armes pour deux raisons majeures, en l'occurrence pour assurer leur défense et leur sécurité car elles pensent que la guerre recommencera, et pour continuer de s'enrichir dans le cadre d'activités de banditisme armé ou en retournant au combat pour gagner de l'argent dans d'autres zones de conflit.

En Afrique comme dans de nombreuses autres régions du monde, les femmes et les enfants continuent d'être les groupes les plus affectés durant les conflits armés et ceci a comme conséquence une expansion du VIH avec la désintégration des familles et l'augmentation des cas de viol. L'Afrique reste la région où l'on enregistre le plus grand nombre d'enfants soldats⁵. La violence sexuelle est commune et est délibérément utilisée comme arme stratégique en période de guerre entre différentes parties. Cette violence est facilitée et rendue encore plus mortelle par l'utilisation des armes légères.

Beaucoup de pays ont commencé à prendre en compte ce problème et se sont engagés dans des actions coordonnées comme la création de commissions nationales sur les armes légères dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest. La disponibilité de mécanismes d'analyse et de collecte de données fiables varie néanmoins en termes de qualité et de couverture en raison du manque d'infrastructures ou de volonté des victimes de signaler les incidents aux autorités, et ceci peut faire obstacle ou mal guider les politiques basées sur les preuves.

Le développement des capacités des députés africains liées à leur rôle de législateurs, la supervision de leurs gouvernements et la création d'une sensibilisation publique aux problèmes urgents sont des éléments vitaux pour le développement démocratique de la région. Au cours des cinq dernières années, le travail du Forum en Afrique subsaharienne s'est concentré sur la gestion des stocks, c'est-à-dire le stockage amélioré des armes légères, la destruction des surplus et la collecte des armes licites et illicites, la réforme des systèmes de sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR), le rôle des parlementaires en matière de promotion des instruments régionaux et internationaux, la violence liée aux élections, le commerce illicite des armes légères et les liens avec le commerce illicite des ressources naturelles. À ce jour, des conférences régionales sur le développement des capacités ont été organisées au Kenya, en Tanzanie, au Mozambique, au Mali et au Liberia.

Mon parcours passé a inclus des fonctions dans le secteur du renseignement et de la sécurité, une mission d'observateur militaire pour l'ONU et cinq années de droit ; depuis que j'ai rejoint le Forum, je suis devenu très familier des normes et procédures d'application des lois internationales, des conventions, résolutions et traités des Nations Unies, des mécanismes mondiaux pour les déclarations humanitaires et l'application des

⁵ <http://www.warchild.org.uk/issues/child-soldiers>

lois. Le Forum parlementaire m'a permis d'aller très loin dans la compréhension des responsabilités des parlementaires en matière de prévention des conflits avec les lois contre la prolifération des armes légères et l'action de suivi des dispositions concernant l'application pour les questions liées aux armes légères. Je suis devenu membre de la Commission nationale de la Gambie, du Comité pour la Défense et je suis président du « Gambian Select Committee of the Network of Parliamentarians on SALW ».

Grâce au Forum, je suis aussi entré en contact avec d'autres commissions nationales de la région et des collègues du Ghana, du Sénégal, du Bénin, du Nigeria, de la Guinée Bissau, etc. et d'organismes régionaux comme le West Africa network for Peacebuilding et le Programme de lutte contre les armes légères de la CEDEAO (ECOWAS Small Arms Control Programme - ECOSAP). J'ai le sentiment de jouir d'une bonne exposition et expérience et d'être bien équipé.

Le chapitre suivant va mettre en lumière certaines des actions menées par des collègues de la région dans leurs pays.

Réforme des lois – expériences en République démocratique du Congo

L'Afrique subsaharienne est variée et les membres ont eu des avis différents lorsqu'il a fallu déterminer s'il était préférable de se concentrer sur les sous-régions ou l'Afrique entière. L'un des événements les plus marquants pour le Forum a été l'introduction de la Loi Cadre, qui s'est avérée une réussite dans d'autres régions. La loi a été discutée et bien accueillie dans le cadre des divers séminaires organisés dans la région, mais il reste à accomplir un travail d'adaptation pratique aux différentes traditions judiciaires et langues.

Elle a été bien accueillie en Afrique de l'Est et du Sud. Toutefois, après qu'elle ait fait l'objet de discussions durant deux réunions organisées en Afrique de l'Ouest avec des parlementaires et experts de la région, la conclusion finale a été que la Convention de la CEDEAO-ECOWAS constituait une référence plus adaptée pour cette région spécifique.

Une traduction en français de la version latino-américaine s'est néanmoins avérée utile pour Raymond Luete Katembo, député de la République démocratique du Congo. L'Honorable Parlementaire Luete Katembo récapitule la série d'événements de la période passée :

« Depuis le début des années 90, la RDC a connu et subi une longue et difficile période de conflit. La prolifération des armes légères dans le pays est considérée comme la principale menace pour la paix et la sécurité des personnes. La loi nationale datant de 1985 était obsolète et contenait de nombreuses lacunes. Les membres du Forum de la RDC, les députés Raymond Luete Katembo et Zulu Fez ont donc conjointement lancé une proposition de nouvelle loi incluant la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions. En 2010, la loi a été adoptée par la chambre basse du parlement et est actuellement en phase de discussion au sénat ».

La nouvelle loi couvre de nombreux actes juridiques élaborés et adoptés par les États membres des Nations Unies, incluant le Programme d'action des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (UN PoA), la Déclaration de Bamako, la Déclaration de Nairobi et le Protocole de Nairobi et des expériences et recommandations d'autres initiatives régionales. La nouvelle loi inclut aussi une interdiction totale de la possession et de l'utilisation de tous les types d'armes à feu par les civils, des exigences de traçage et de marquage adéquats et un enregistrement centralisé de toutes les armes saisies, et l'adoption de programmes efficaces pour la collecte et la destruction des armes légères, sous la direction d'une organisation non-gouvernementale nationale.

Le Forum est entré en contact avec deux sénateurs membres du Forum pour qu'ils puissent, ensemble, assurer le succès de la loi. Le sénateur Hamuli, membre du Forum, a déclaré au début de l'année 2011 qu'il a pu utiliser des outils et arguments acquis durant les réunions du Forum pour convaincre d'autres sénateurs du besoin d'attacher une grande importance à l'examen du projet de loi sur les armes légères et de petit calibre.

Direction d'un groupe au sein d'un parlement national – expériences au



Député Raymond
Luete Katembo
(RDC)



Burkina Faso

Depuis sa création, le Forum a organisé des conférences sur le développement des capacités en Amérique latine, en Afrique et en Europe qui ont éveillé un intérêt croissant chez les parlementaires. La plupart de ces réunions ont été des réunions internationales organisées au niveau sous-régional ou régional.

De nombreux participants ont déclaré que les séminaires étaient intéressants et utiles, mais plus en termes d'orientation générale qu'en termes concrets, néanmoins. Pour réaliser et obtenir des objectifs et des résultats plus *concrets*, un plus grand nombre d'activités doivent être organisées au niveau national.

Député Drissa Sanogo
(Burkina Faso)

La création d'associations ou commissions de parlementaires permanentes sur le problème des armes légères au sein des parlements nationaux est l'une des solutions efficaces pour assurer sa présence dans leurs ordres du jour. Un nombre accru de comités inter-institutions et d'autres plates-formes nationales assureraient une plus grande continuité du dialogue entre les réunions internationales.

Un petit nombre de telles associations nationales ont été créées par les membres, comme, par exemple, le Réseau des parlementaires burkinabè sur les armes légères et de petit calibre (RPB/ALPC), qui est présidé par le député Drissa Sanogo du Burkina Faso, membre du Forum.

« En 2010, j'ai participé à la Conférence interparlementaire de Bamako, au Mali, organisée par le Forum parlementaire en coopération avec le Programme sur les armes légères de la CEDEAO-ECOWAS (ECOSAP), le Département des affaires de désarmement de l'ONU et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC). Les parlementaires participant à cette conférence ont accepté, dans le document final adopté durant la session de clôture de :

« ...créer des réseaux nationaux de parlementaires travaillant sur les problèmes liés aux armes légères au sein de chaque parlement, et que, dans le cadre d'un réseau « parapluie » pour la région CEDEAO-ECOWAS, la CEDEAO-ECOWAS et le RASALAO-WAANSA apportent leur soutien pour faciliter la création de ces réseaux nationaux de parlementaires⁶ ».

Dès mon retour, j'ai agi pour créer le Réseau des parlementaires burkinabè sur les armes légères et de petit calibre (RPB/ALPC) qui inclut aujourd'hui 33 parlementaires motivés par l'objectif de la paix et de la consolidation de la démocratie dans notre pays.

Depuis ce moment, j'ai dirigé ce réseau et, ensemble, nous avons organisé une série d'activités incluant un groupe de travail national de trois jours sur le rôle des parlementaires lié aux armes légères, une réunion avec le International Kofi Annan Centre pour discuter des lois sur les armes au Burkina Faso et un déjeuner avec la presse concentré sur les réformes liées à la défense et à la sécurité, les rapports faits aux médias concernant les activités du réseau et les initiatives internationales auxquelles ses membres ont participé. Le réseau a activement participé à des débats télévisés sur les dangers des armes légères et de petit calibre. Le Forum a soutenu certaines de ces activités en les finançant en partie et en rédigeant des points de discussion sur le Forum et le rôle des parlementaires.

Outre les activités mentionnées ci-dessus, le réseau a joué et continue de jouer un rôle majeur dans la résolution de la crise du coton dans la province de Kénédougou. Avec le soutien du président de l'Assemblée nationale, j'ai été au cœur de la médiation menée pour apaiser la tension extrême qui existait entre les cultivateurs de coton eux-mêmes, et entre les cultivateurs de coton et les forces de sécurité.

Le problème de la prolifération des armes légères et de petit calibre comprend plusieurs dimensions et révèle une multitude de facteurs, ce qui explique qu'il soit une préoccupation majeure pour nous, en notre qualité de législateurs. Il constitue un obstacle pour le développement humain et économique et la sécurité publique. Nous comprenons donc le rôle négatif que les armes légères peuvent jouer concernant la stabilité économique, politique et sociale dans notre pays et dans la région ».

⁶ Recommandations
Jointes ou dis



armes
arations



ECOWAS.

Travail de groupe durant la Conférence interparlementaire régionale pour l'Afrique de l'Ouest à Monrovia, au Liberia, en octobre 2010. Vingt parlementaires originaires du Bénin, du Burkina Faso, du Ghana, de Guinée-Bissau, du Liberia, du Niger, de Gambie et du Togo, et des représentants de gouvernements et de la société civile et experts ont participé à cet événement.

Des parlementaires de pays sélectionnés d'Afrique Centrale, du Cameroun et de la République démocratique du Congo ont été invités pour lancer la sensibilisation de leur sous-région africaine à ces problèmes.

4.4 Région Moyen-Orient et Afrique du Nord

L'une des composantes les plus récentes du travail du Forum est la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MOAN) où il a commencé à travailler au début de l'année 2011 et où il compte aujourd'hui une base de membres croissante. Pour de nombreux pays de la région MOAN, la sécurité des personnes devient une préoccupation urgente. La région est affectée par plusieurs conflits en cours qui augmentent les risques et la prolifération des armes légères et de petit calibre et exigent des efforts soutenus de la part de la communauté internationale en matière de diplomatie préventive et pour faire appliquer les lois internationales. Le nombre accru d'armes légères et de petit calibre en circulation constitue une menace quotidienne pour la vie des personnes et des communautés. On estime le nombre d'armes légères et de petit calibre en circulation à une fourchette comprise entre 50 et 90 millions, dont 80 % entre les mains de la population civile.

Dans toute la région, il est culturellement acceptable de porter des armes. Les jeunes générations doivent donc recevoir une nouvelle éducation pour modifier leur perception vis-à-vis des armes et de la démocratie. Dans la région, les armes légères et de petit calibre sont présentes dans tous les moments de la vie, elles sont portées dans le cadre de fonctions officielles, pour assurer la protection personnelle ou lors de rituels culturels. En éduquant la prochaine génération et en relevant le niveau de la sécurité nationale, le nombre d'armes utilisées, notamment pour la protection personnelle, sera limité.

À l'échelle internationale, on se concentre fortement sur les flux très importants d'armes classiques vers la région qui la propulsent en tête des statistiques sur les transferts d'armes internationaux, générant des craintes que des quantités si importantes d'armes fournies puissent causer des accumulations d'armes déstabilisantes dans une région de fortes tensions entre les pays. Le contrôle des transferts d'armes majeures est au cœur des efforts faits pour préserver la paix, la sécurité et la stabilité dans la région.

En février 2011, la Chambre des représentants de la République de Chypre et le Forum ont co-organisé leur première conférence interparlementaire pour les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord à Nicosie, à Chypre, à laquelle ont participé des députés d'Algérie, d'Irak, de Jordanie, du Maroc et des Territoires palestiniens. Les thèmes principaux des discussions ont été les réformes du secteur de la sécurité, incluant des présentations sur le secteur de la police, sur la supervision parlementaire de la gestion des stocks de munitions classiques, et les rôles de la société civile et des parlementaires pour les réformes du secteur de la sécurité.

Au moment de la réunion, la « révolution du jasmin » en cours avait entraîné la chute de régimes au pouvoir depuis plusieurs décennies, en Tunisie et en Égypte, la dissolution des parlements dans d'autres pays et des mouvements de protestation populaires continuaient dans d'autres pays.

La réunion, outre les problèmes logistiques et quelques annulations de dernière minute, a donc eu lieu à un moment très opportun. Le rôle des parlementaires concernant l'intégrité va devenir encore plus crucial durant les années à venir, et le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre peut être l'un des cadres nécessaires pour le soutien et les échanges interparlementaires.

Le Forum a l'ambition d'intégrer la prévention de la prolifération des armes légères et de petit calibre et de la violence armée dans les ordres du jour politiques de ces pays. Avec la dissolution récente de plusieurs parlements et le nouvel esprit aspirant à des élections libres qui devraient changer le paysage politique, il est temps pour les parlementaires de s'unir pour réfléchir et dialoguer.

Pour des raisons commerciales et politiques, les États et les entités privées sont engagé(e)s dans le cadre des transferts d'armes légères et de petit calibre depuis ou à travers la région MOAN de différentes manières incluant la production, les stocks, les surplus, les courtiers, le transit, le transport et le transbordement.

Presque tous les pays de la région MOAN ont informé les Nations Unies, dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies, que des lois contrôlant le commerce des armes et concernant leur application sont en place. On a néanmoins moins d'informations sur l'application concrète des réglementations ou ce qui est concrètement exporté. La transparence concernant les exportations d'armes par les pays de la région MOAN est faible ou inexistante et ceci fait obstacle aux discussions dans les forums multilatéraux, parlements et la société civile.

Par contraste avec les autres régions, la région MOAN ne présente pas les mêmes accords régionaux substantiels et ce domaine devrait faire l'objet d'un travail d'exploration et, au niveau global, les parlementaires peuvent avoir un impact réel sur le travail concernant un Traité sur le commerce des armes.

De plus, la présence des parlementaires, dans le cadre de ce processus, est insuffisante et certains gouvernements font preuve d'un faible intérêt pour la question. Ceci est très regrettable compte tenu du fait que les parlementaires peuvent jouer un rôle essentiel pour pousser leurs gouvernements à être plus actifs. Une réticence concernant les Traités sur le commerce des armes a été constatée dans la région.

Le séminaire a clairement montré qu'il existe un besoin d'une base de connaissances accrue concernant la violence liée aux armes légères et de petit calibre et ses conséquences. Tous les pays de la région MOAN ont directement ou indirectement été affectés par la présence d'armes légères et de petit calibre. Les participants ont clairement exprimé le désir de nouveaux événements de ce type, qui permettraient une plus grande sensibilisation et information et offriraient des opportunités de développement des capacités. La prolifération des armes légères et de petit calibre constitue une menace pour le développement démocratique et la sécurité des personnes, qui sont deux inquiétudes très pertinentes pour la région MOAN.

Après la réunion initiale du Forum, un second séminaire a eu lieu en mai 2012 à Erbil, dans le nord de l'Irak, co-sponsorisé par le parlement du Kurdistan et le Conseil des représentants de l'Irak. Vingt parlementaires originaires d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et d'Europe de l'Est y ont participé.

Le thème des armes légères et de petit calibre en Irak est très pertinent avec les modifications récentes des lois liées aux armes à feu. La décision prise par le Conseil des représentants de l'Irak de promulguer une loi permettant aux citoyens de détenir une arme à feu chez eux aura de graves conséquences nationales et peut-être régionales. La seule condition incluse dans la nouvelle loi pour la possession d'armes à feu est qu'elles doivent être déclarées et enregistrées auprès du commissariat de police local. La loi, qui a seulement été justifiée comme une nécessité pour la protection personnelle, a été publiée le 6 mai 2012, en dépit de tentatives pour bloquer son adoption.

Les armes légères et de petit calibre restent un problème de sécurité majeur dans de nombreux pays, alimentant l'activité criminelle et causant un retour à des conflits internes. L'Irak est particulièrement vulnérable compte tenu des années de guerre et de la dégradation des institutions d'État qui en a résulté, et du pillage des bases militaires et dépôts d'armes après la chute du régime de Saddam Hussein en 2003.

L'Irak post-Saddam et la Libye constituent deux exemples récents dans le cadre desquels des millions d'armes légères et de petit calibre ont fini entre les mains de civils, d'acteurs non-gouvernementaux et d'ex-combattants qui continuent de créer une grave menace pour la sécurité et la stabilité et remettent souvent en question la capacité du gouvernement central d'appliquer unilatéralement l'état de droit. Le démantèlement des structures militaires cause donc de graves problèmes. La prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique du Nord et au-delà, suivie par l'éclatement de l'armée de Kaddafi clairement lié au coup d'Etat au Mali. La situation en Libye et en Irak est très différente. La guerre en Irak a été autorisée hors du contexte du droit international alors que celle de Libye a été approuvée à l'échelle internationale, mais les conséquences restent néanmoins très graves.



Le membre du Conseil Ala Talabani MP, membre du Conseil des représentants de l'Irak et d'autres participants à la réunion régionale du Forum "Maîtriser la prolifération des armes légères et de petit calibre dans des contextes transitionnels –Défis et opportunités pour les Etats du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord " tenue à Erbil, Irak en mai 2012 en collaboration avec le Conseil des représentants de l'Irak, le Parlement régional du Kurdistan et le European Technology and Training Centre (ETTC).

Chapitre 5 – L'action des parlementaires dans le contexte des processus internationaux

Le travail du Forum a pour objet de promouvoir une présence active des parlementaires et un suivi et contrôle des processus internationaux. Au fil des années, le Forum a développé des relations avec d'autres organisations parlementaires internationales comme le Great Lakes Parliamentary Forum on Peace (Amani Forum), Parliamentarians for Global Action (PGA), le Réseau des parlementaires pour la prévention des conflits du East West Institute et le Parlement d'Amérique latine (Parlatino). La coopération avec les parlementaires en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires (PNND) se concentre principalement sur des problèmes liés à la méthodologie pour renforcer le contrôle et l'influence des parlementaires sur les efforts des Nations Unies pour le désarmement et a entraîné l'organisation de séminaires conjoints durant la Semaine du désarmement annuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le processus des Nations Unies

Le Forum cherche à participer de manière active aux réunions des Nations Unies aux niveaux international, régional et sous-régional pour encourager des initiatives des parlementaires liées au suivi des processus des Nations Unies. Depuis 2001, le Programme d'action des Nations Unies sur la prolifération illicite des armes légères constitue une composante importante de l'ordre du jour mondial lié au désarmement. Des représentants de gouvernements se sont depuis réunis tous les deux ans pour examiner et suivre les progrès réalisés et les problèmes liés à l'application de ce programme.

Compte tenu des problèmes majeurs impliqués par la mise en œuvre du Programme d'action, le Conseil du Forum juge essentiel que les parlementaires soient conscients de l'importance du processus et de son potentiel. Une haute priorité a donc été allouée à une forte présence parlementaire durant les assemblées biennuelles des États du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (BMS).

Le Forum a promu ce type d'activité de différentes manières. De nombreux séminaires ont été organisés comme événements connexes aux assemblées biennuelles du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et le Forum a assuré une présence parlementaire dans le cadre du processus en envoyant chaque année une délégation de parlementaires et de personnels de soutien pour faire entendre les voix des membres du Forum parlementaire.

La coopération avec les autres organisations parlementaires a été essentielle. Par exemple, en 2010, le Forum a organisé un événement connexe durant la 4^{ème} assemblée biennale des États en coopération avec Parliamentarians for Global Action (PGA) sur le thème de l'élimination du trafic d'armes, de drogues et d'être humains et le rôle des parlementaires. Bien que la plupart des événements connexes du Forum soient fréquentés par d'autres acteurs, à cette occasion, quelques 20 parlementaires originaires d'Europe, d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie du Sud-Ouest ont participé à cet événement, avec des experts, des représentants de la société civile et d'autres représentants gouvernementaux.

La collaboration entre les deux organisations de parlementaires a été fructueuse compte tenu du fait que la majorité des membres du Forum sont originaires d'Afrique et d'Amérique latine alors que ceux du PGA sont principalement originaires d'Asie. Ceci a permis un débat dans le cadre duquel les régions ont pu partager leurs expériences mutuelles, le trafic d'armes, de drogues et d'être humains étant un problème mondial, même si les marchandises peuvent varier.

Une autre méthode, qui s'est avérée très fructueuse et efficace, a été d'envoyer des lettres aux dirigeants des délégations nationales les encourageant à inclure des parlementaires dans la délégation compte tenu du fait que le Programme d'action des Nations Unies envisage et met l'accent sur les différentes tâches



Intervention d'un membre du Forum durant l'un des séminaires sur le Programme d'action de l'ONU dans un contexte latino-américain, organisé par le Ministère espagnol des affaires étrangères.

parlementaires, comme les mesures législatives et la sensibilisation au problème des armes légères et de petit calibre.

Le travail parlementaire est très conforme au Programme d'action puisqu'il envisage et met l'accent sur les différentes tâches des parlementaires, comme les mesures législatives et la sensibilisation au problème des armes légères et de petit calibre. L'action des parlementaires sera nécessaire, notamment pour s'assurer de la mise en œuvre. Ce point est crucial compte tenu du fait qu'il a constitué l'obstacle principal pour ce document par le passé. Tout effort pour assurer la présence des parlementaires est donc crucial. C'est l'un des domaines auquel le Forum continuera de consacrer ses efforts.

Les séminaires régionaux organisés par le Ministère espagnol des affaires étrangères une ou deux fois par an sont un autre exemple essentiel du travail du Forum lié aux processus des Nations Unies ; différentes parties prenantes y sont invitées, comme des représentants officiels de gouvernements, des juges, des diplomates et des représentants de la société civile. Le Forum contribue à ces séminaires en assurant la participation de parlementaires. Les séminaires se concentrent sur les problèmes liés aux armes légères en Amérique latine et plus spécialement les processus des Nations Unies comme le Traité sur le commerce des armes et le Programme d'action.

Traité sur le commerce des armes (ATT)

Les parlementaires sont responsables de la ratification des traités internationaux et sont donc considérés comme des acteurs essentiels du débat sur les armes légères des processus des Nations Unies et autres processus internationaux.

Après des années de discussions et de débats, la percée a eu lieu en octobre 2009 lorsque la Première commission des Nations Unies a examiné un projet de résolution qui transformerait les quatre sessions restantes du groupe de travail ouvert en réunions préparatoires de la commission, adoptant ainsi un calendrier clair pour le travail lié au traité. La grande majorité des gouvernements ont accepté un calendrier pour créer un Traité sur le commerce des armes « solide et robuste » adoptant les « normes communes les plus strictes » pour contrôler les transferts internationaux d'armes classiques.

Le Forum s'est engagé dans le cadre de ce processus en 2007 avec une déclaration politique sur le Traité portant sur le commerce des armes (ATT). Depuis lors, le sujet a été discuté lors de différentes conférences nationales et régionales. Par exemple, quelques mois seulement avant le début des négociations aux Nations Unies, à New York, le Conseil du Forum s'est réuni à Stockholm et a adopté une déclaration politique sur le processus de négociation du Traité sur le commerce des armes. Le besoin d'un instrument international réglementant le commerce des armes, incluant les armes légères et de petit calibre, a été souligné, attirant l'attention sur le fait que de bonnes lois nationales sont insuffisantes si des divergences au niveau international crée des lacunes qui permettront, à terme, des transferts non souhaités. Cette déclaration plaide aussi, entre autres, pour l'inclusion de dispositions intégrant la dimension du genre.

Convention sur les armes à sous-munitions

Les membres du Forum sont aussi engagés dans et suivent d'autres forums intergouvernementaux. L'un des exemples importants est la campagne mondiale pour l'interdiction des armes à sous-munitions. Le partenaire principal pour ce processus a été la Coalition internationale contre les sous-munitions (CMC).

Le processus international pour l'interdiction des armes à sous-munitions (aussi connu sous le nom de processus d'Oslo) a été lancé en février 2007 quand un groupe de 46 États a approuvé la Déclaration d'Oslo. Ceci les engageait à « élaborer avant 2008 un instrument international légalement contraignant interdisant l'utilisation et le stockage de sous-munitions causant des dommages inacceptables pour les civils et assurant des soins et une rééducation adéquats pour les survivants et un déminage des zones contaminées ».

Avant les négociations finales à Dublin en mai 2008, plusieurs réunions ont été organisées dans le monde. La conférence de signature a eu lieu à Oslo, en Norvège, en décembre 2008, et, dans son contexte, 93 États ont signé la Convention sur les armes à sous-munitions (CCM). Cette Convention est considérée comme l'un des traités humanitaires et de désarmement les plus importants de la décennie. Depuis 2007, les membres du Forum ont participé à ces réunions avant et après la signature du Traité.

L'objectif de la Convention est une interdiction immédiate et inconditionnelle de toutes les sous-munitions causant des dommages inacceptables pour les civils. Tous les États parties s'engagent à ne jamais, dans aucune circonstance, utiliser, développer, produire, acquérir, stocker, conserver ou transférer des sous-munitions, ou aider une autre partie à le faire.

Selon des rapports, l'engagement des parlementaires dans le contexte du processus a été crucial pour la réussite du processus d'Oslo et leur implication liée à ce problème et la coopération avec la société civile a contribué à assurer la négociation d'un traité robuste, global et exhaustif.

Les étapes suivantes sont tout aussi importantes, c'est-à-dire s'assurer que les gouvernements préparent et prennent les mesures nécessaires pour la ratification et l'application de la Convention et le rôle des parlementaires pour la ratification de la Convention, mais aussi promouvoir la signature, la ratification et l'application de la Convention auprès d'autres États, des tâches pour lesquelles l'engagement des parlementaires est crucial.

Chapitre 6 – Perspectives

Le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre (Parliamentary Forum on Small Arms and Light Weapons) est une organisation jeune et, en termes de ressources, une petite organisation. Le Forum a néanmoins été capable de faire progresser de manière importante l'ordre du jour lié aux armes légères et d'obtenir des résultats importants durant ses dix années de combat.

La coopération des parlementaires pour le désarmement n'est pas nouvelle, et le Forum a beaucoup appris du travail parlementaire antérieur et plus établi contre les armes nucléaires et les armes de destruction massive. Bien que de nombreuses valeurs et de nombreux problèmes de sécurité soient les mêmes pour le travail parlementaire lié aux armes légères et celui lié aux armes nucléaires, il existe des différences claires en matière d'utilisation d'outils parlementaires disponibles. Les armes nucléaires sont sous le contrôle d'États, et les outils parlementaires disponibles doivent sensibiliser l'opinion publique, initier et ratifier des accords internationaux et, dans quelques, mais trop nombreux, pays, s'assurer que le gouvernement s'acquitte de manière appropriée de sa responsabilité.



Peter Weiderund
(Secrétaire général du
Forum parlementaire)

Les armes légères ne sont pas sous le contrôle des États. De nombreux civils en possèdent, de manière licite ou non licite. Elles sont aussi entre les mains de bandes criminelles organisées, de mouvements de libération et d'autres acteurs non-gouvernementaux. Outre la sensibilisation de l'opinion publique et la ratification des traités internationaux, les parlementaires peuvent donc aussi répondre au problème des armes légères en introduisant de nouvelles lois, traitant les problèmes culturels, allouant des fonds pour traiter le problème et, dans chaque pays, contrôler le gouvernement et sa performance dans les nombreux domaines concernés.

Cette complexité élargit et approfondit le champ d'application des interventions des parlementaires pour le ciblage des armes légères. La majorité des parlementaires engagés en faveur du désarmement nucléaire appartiennent principalement à des partis du centre ou de gauche et dans des pays ne possédant pas de telles armes, alors que le problème des armes légères attirent des parlementaires appartenant à des partis de droite, de gauche et du centre et ceci dans toutes les régions du monde et dans les pays producteurs et demandeurs. Les points d'entrée pour l'engagement peuvent être différents – un parlementaire de gauche pourra être plus préoccupé par les effets de la prolifération sur la partie la plus pauvre de la population alors qu'un parlementaire de droite s'engagera plutôt sur la base du risque de l'affaiblissement du monopole d'utilisation de la force de l'État – mais une fois impliqués et engagés, ils trouveront un large terrain d'entente pour une action parlementaire.

Le ciblage des armes légères implique une large implication des jeunes. Les membres de la société civile et les parlementaires ayant vécu la période de la « guerre froide » ont souvent conservé leur engagement en faveur du désarmement nucléaire, mais, pour les jeunes, les armes de destruction massive sont les armes légères.

Je prévois donc un bel avenir pour l'action parlementaire lié aux armes légères et le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre (Parliamentary Forum on Small Arms and Light Weapons). Il existe un certain nombre de domaines politiques et problèmes qui restent à traiter. L'un de ces problèmes est toutefois le financement du travail parlementaire lié à ces problèmes.

Le Forum parlementaire est une structure dotée de moyens très modestes, et la tâche de son secrétariat est de coordonner et de soutenir des parlementaires dont le travail est financé par leurs propres budgets. Bien soit clairement avéré que des résultats formidables peuvent être obtenus avec des financements limités pour ces types de processus politiques, le financement reste un problème.

Le Forum est un regroupement de parlementaires, et non de parlements, et la possibilité de financement par les parlements est la co-organisation de séminaires et d'événements, qui est aussi importante pour l'impact national. Jusqu'ici, la source de financement principale pour la coordination a pris la forme d'un financement du développement, provenant principalement des pays européens.

Durant ses dix années d'expérience, le Forum a connu trois problèmes qui doivent être résolus pour assurer le financement des budgets de développement. Le premier est la capacité de voir le lien entre la prolifération des armes légères et l'éradication de la pauvreté, qui est malheureusement cyclique. Les pays donnent des priorités aux réformes sectorielles liées aux armes légères et à la sécurité pendant une certaine période, mais ont tendance à changer de priorités peu après.

Le second est lié aux difficultés à comprendre l'avantage comparatif de soutenir les processus politiques, qui augmentent en résultat de l'accent plus fort mis sur des objectifs étroits et mesurables pour le financement du développement. En introduisant de nouvelles lois ou en responsabilisant les gouvernements, les parlementaires ont le pouvoir et donc les possibilités d'apporter des changements importants sur le terrain en investissant des ressources très limitées. La chaîne entre l'investissement et le résultat final est néanmoins complexe et les objectifs ne peuvent pas dépendre uniquement de la contribution du donateur.

Le troisième problème est la taille du Forum. La communauté des donateurs a tendance à travailler principalement avec des grandes organisations et structures, pour économiser les coûts administratifs, et cela complique la tâche au Forum qui ne peut ainsi pas offrir le même rapport efficacité/coût que des structures plus grandes.

Face à ces problèmes, il pourrait s'avérer tentant pour le Forum d'abandonner certaines de ses valeurs fondamentales, de grandir et de gérer un plus grand nombre de programmes, de rechercher une coopération avec des structures plus grandes et de se concentrer plus sur le développement des capacités et moins sur l'élaboration des politiques.

Mais ceci n'est pas une obligation. Le Forum est une structure unique constitué de et destiné aux parlementaires. Il est composé de parlementaires dévoués et motivés, qui fournissent un travail intense et qui le font car ils ont foi dans leur action pour changer la réalité des armes légères, et ce résultat est la seule récompense de leur engagement. Le Forum est une structure qui contribue à renforcer l'intégrité des parlementaires, en les aidant à assumer une plus grande responsabilité en tant que représentants élus, pour clarifier la différence entre le fait d'être un Membre d'un parlement et d'être un parlementaire.

En 2011, le Forum a fait évaluer son travail par le cabinet de consultants indépendant Global Reporting pour avoir un avis externe et examiner les choix qui s'offrent à nous à ce moment où nous pourrions changer la nature de notre organisation. L'une des recommandations principales de Global Reporting était que le Forum reste une organisation indépendante tout en cherchant à se développer lentement et de manière pérenne. Notre financement principal suédois et le besoin de maintenir le secrétariat en Suède ont été considérés comme cruciaux. Global Reporting a aussi recommandé au Forum de continuer de se concentrer sur les problèmes liés aux armes légères et de maintenir sa planification stratégique de long terme.

Le Forum a grandi et acquis de la maturité durant ses dix premières années. Et il continuera de le faire. Il a la responsabilité de montrer que la politique et les processus politiques peuvent changer la réalité et la vie des personnes.



**Parliamentary Forum on
Small Arms and Light Weapons
(Forum parlementaire sur les armes
légères et de petit calibre)**

PO Box 612, 101 32 STOCKHOLM, Suède
Tel / Fax +46 8 653 2543
URL: www.parliamentaryforum.org
Email: info@parlforum.org